



PALM 2025

Projet d'agglomération
Lausanne-Morges de 5^e génération



Cartes du rapport principal
Volume C



AVERTISSEMENT

Le projet d'agglomération Lausanne-Morges de 5^e génération « PALM 2025 » est présenté en 7 volumes :

| | | |
|---|-----------------|--|
|  | Volume A | Rapport principal |
|  | Volume A1 | Annexes au rapport principal |
|  | Volume A2 | Tableaux de mise en œuvre |
|  | Volume B | Mesures |
|  | Volume C | Cartes du rapport principal |
|  | Volume D | Rapport des secteurs intercommunaux |
|  | Volume E | Instruments contractuels institutionnels pour la mise en œuvre du PALM |

Le présent volume C – Cartes du rapport principal

intègre les remarques émises par les partenaires du PALM lors de la consultation préalable du 1^{er} au 30 juin 2024. Il a fait l'objet d'une consultation publique du 20 novembre au 31 décembre 2024. Le rapport de consultation est intégré dans le volume A1 – Annexes au rapport principal.

IMPRESSUM

Pilotage et coordination

Groupe de conduite générale
avec l'appui du Groupe de coordination cantonal

Élaboration

Groupe de conduite générale
Équipe de projet du PALM 2025 en collaboration avec les 26 communes du cœur d'agglomération, les bureaux techniques des secteurs intercommunaux, les services de l'État partenaires ainsi que les Transports publics lausannois et les Transports de la région Morges-Bière-Cossonay

Expert

BHP Raumplan AG

Études thématiques

Centre de compétences en durabilité de l'Université de Lausanne
CSD Ingénieurs
Transitec Ingénieurs-conseils SA
UrbanMoving Ingénierie SA
Urbaplan SA
Verzone Woods Architectes Sàrl

Cartographie

Actéon SNC
BCPH ingénierie

Consultation publique

Fondation suisse pour la recherche en sciences sociales (FORS)

Conception graphique et communication

Plates-Bandes Communication & Fulguro design

Photographie

Sauf mention contraire : Sébastien Bovy, photographisme.ch

Impression

PCL Print Conseil Logistique SA

PALM 2025

Volume C

Cartes du rapport principal

Version numérique – PDF interactif

Utilisez le pied de page pour naviguer dans le document



STATUT DU PALM 2025

Le projet d'agglomération Lausanne-Morges s'inscrit dans la politique fédérale des agglomérations (voir volume A, chap. 1.2.1). Il est situé au confluent des actions publiques communales, intercommunales, régionales, cantonales et fédérales.

Le PALM 2025 est un document contractuel doté d'une mission stratégique et opérationnelle. Son rôle est de guider et d'orienter la stratégie de développement de l'agglomération. Son statut est celui d'un instrument de référence et de coordination, élaboré conformément aux Directives fédérales pour le programme en faveur du trafic d'agglomération de 5^e génération (DPTA 5).

Projet partenarial qui réunit, depuis le PALM 2007, les autorités que sont le Canton et les communes ainsi que les associations régionales et les cinq secteurs intercommunaux, ce projet de cinquième génération s'appuie sur les expériences des générations précédentes du projet ainsi que sur les résultats de leur mise en œuvre. Le PALM 2025 consolide les acquis, approfondit certaines thématiques et en intègre de nouvelles, en réponse aux évolutions économiques, sociales et environnementales des dernières années.

Par leur signature, les partenaires du PALM prennent un engagement réciproque à poursuivre les orientations prises pour le développement de l'agglomération et à organiser les processus nécessaires à la mise en œuvre des mesures du paysage, de l'environnement et énergie, d'urbanisation et de mobilité, conformément aux horizons temporels prévus. Et ce, dans le cadre de la répartition des compétences communales, cantonales et fédérales prévues par le cadre légal et réglementaire en vigueur.

Les propositions contenues dans les cartes et les fiches de mesures des volets paysage, environnement et énergie, urbanisation et mobilité ont une valeur directrice destinée à orienter l'élaboration des projets en cours et à venir.

À l'exception des éléments inscrits dans le Plan directeur cantonal, les tracés, les périmètres et les délimitations sont d'ordre indicatif. Non contraignantes pour les tiers, les cartes et les fiches ont valeur d'engagement entre les autorités et s'inscrivent comme une base de référence commune au moyen de laquelle des planifications détaillées seront réalisées. La pesée des intérêts se fera dans le cadre des procédures usuelles.

TABLEAU SYNOPTIQUE DU PALM 2025

| Volumes | | Exigences fédérales DPTA | | |
|---|---|--------------------------|---|---|
| N° | Modules/chapitres | pp. | Exigences de base (2.6) Modules (2.2.2) | |
| A Rapport principal | | | | |
| 1 | Gouvernance et élaboration du PALM 2025 | p.11 | EB1, EB4 | |
| 2 | Le PALM, un projet cohérent dans la durée | p.35 | EB2 | |
| 3 | Rapport de mise en œuvre | p.47 | EB2, EB4 | Rapport de mise en œuvre |
| 4 | Analyse de la situation et des tendances (synthèse) | p.93 | EB2 | Analyse de la situation et des tendances |
| 5 | Vision d'ensemble | p.139 | | Vision d'ensemble |
| 6 | Besoin d'action | p.165 | | Besoin d'action |
| 7 | Stratégies sectorielles | p.193 | | Stratégies sectorielles |
| 8 | Mesures et leur priorisation (y c. valeurs cibles indicateurs MOCA) | p.277 | EB2, EB3 | Mesures et leur priorisation |
| A1 Annexes au rapport principal | | | | |
| 1 | Analyse de la situation et des tendances (compléments) | p.7 | EB2 | Analyse de la situation et des tendances |
| 2 | Stratégie régionale de gestion des zones d'activités – SRGZA | p.131 | | |
| 3 | Rapport de consultation publique | p.203 | EB1 | |
| A2 Tableaux de mise en œuvre | | | EB4 | Rapport de mise en œuvre |
| B Mesures → Listes, Fiches et Cartes des mesures | | | | |
| 1 | Périmètre du PALM | p.9 | EB3 | Mesures et leur priorisation |
| 2 | Schéma directeur Centre Lausanne – SDCL | p.135 | | |
| 3 | Schéma directeur de l'Est lausannois – SDEL | p.255 | | |
| 4 | Schéma directeur du Nord lausannois – SDNL | p.319 | | |
| 5 | Stratégie et développement de l'Ouest lausannois – SDOL | p.361 | | |
| 6 | Région Morges – RM | p.435 | | |
| C Cartes du rapport principal | | | | |
| 1 | État de la mise en œuvre | p.7 | EB2 | Rapport de mise en œuvre Vision d'ensemble Besoin d'action Stratégies sectorielles |
| 2 | Projet de territoire | p.19 | | |
| 3 | Besoins d'action opérationnels | p.23 | | |
| 4 | Stratégie Paysage | p.35 | | |
| 5 | Stratégie Environnement et énergie | p.43 | | |
| 6 | Stratégie Urbanisation | p.51 | | |
| 7 | Stratégie Mobilité | p.61 | | |
| D Rapport des secteurs intercommunaux | | | | |
| 1 | Portrait des secteurs | pp.10, 48, 94, 116, 146 | EB2 | Analyse de la situation et des tendances Analyse de la situation et des tendances Stratégies sectorielles |
| 2 | Dynamique de développement depuis 2016 | pp.14, 54, 98, 120, 150 | | |
| 3 | Défis majeurs | pp.30, 68, 104, 132, 164 | | |
| 4 | Stratégies intégrées | pp.36, 74, 108, 138, 170 | | |
| E Instruments contractuels et institutionnels | | | EB1 | |

Les quatre volets thématiques du PALM 2025 sont identifiés avec le code couleur suivant :

● Paysage ● Environnement et énergie ● Urbanisation ● Mobilité



TABLE DES MATIÈRES – VOLUME C

| | | | |
|--|--|--|----|
| STATUT DU PALM 2025 | | | 2 |
| TABLEAU SYNOPTIQUE DU PALM 2025 | | | 3 |
| <hr/> | | | |
| 1 | ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE | | 7 |
| |  MO1 | État de la mise en œuvre des mesures Paysage et Environnement 2016 | 9 |
| |  MO2 | État de la mise en œuvre des mesures Urbanisation 2012 et 2016 | 11 |
| |  MO3 | État de la mise en œuvre des mesures Infrastructure 2007, 2012 et 2016 (Hors MA) | 13 |
| |  MO4 | État de la mise en œuvre des mesures Infrastructure de mobilité active 2007, 2012 et 2016 | 15 |
| |  MO5 | État de la mise en œuvre des mesures Urbanisation et Infrastructure 2007, 2012 et 2016 | 17 |
| 2 | PROJET DE TERRITOIRE | | 19 |
| |  | Projet de territoire | 21 |
| 3 | BESOINS D'ACTION OPÉRATIONNELS | | 23 |
| |  BA01 | Renforcer la multifonctionnalité des espaces ouverts et bâtis | 25 |
| |  BA02 | Prioriser les transports publics | 27 |
| |  BA03 | Prioriser la mobilité active | 29 |
| |  BA04 | Reporter une part prépondérante du trafic TIM sur l'autoroute | 31 |
| |  BA05 | Renforcer la continuité des infrastructures de rabattement sur le cœur d'agglomération et les centres régionaux | 33 |
| 4 | STRATÉGIE PAYSAGE | | 35 |
| |  P1 | Stratégie Paysage | 37 |
| |  P2 | Cadre naturel structurant | 39 |
| |  P3 | Espaces paysagers et tissu bâti | 41 |
| 5 | STRATÉGIE ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE | | 43 |
| |  E1 | Stratégie Environnement et énergie | 45 |
| |  E2 | Nature de proximité et de qualité | 47 |
| |  E3 | Énergie | 49 |

| | | | |
|---|-------------------------------|--|----|
| 6 | STRATÉGIE URBANISATION | 51 | |
|  | U1 | Stratégie Urbanisation | 53 |
|  | U2 | Fonctions d'agglomération | 55 |
|  | U3 | Centralités du quotidien | 57 |
|  | U4 | Urbanisation vers l'intérieur | 59 |
| | | | |
| 7 | STRATÉGIE MOBILITÉ | 61 | |
|  | M1 | Stratégie de mobilité multimodale | 63 |
|  | M2 | Réseau cyclable d'agglomération (VACo) | 65 |
|  | M3 | Réseau cyclable du cœur d'agglomération | 67 |
|  | M4 | Principe d'accessibilité en transports publics | 69 |
|  | M5 | Principe d'accessibilité en transports individuels motorisés | 71 |
|  | M6 | Hierarchie du réseau routier | 73 |



1

État de la mise en œuvre



MO1 – État de la mise en œuvre des mesures Paysage et Environnement 2016



MO2 – État de la mise en œuvre des mesures Urbanisation 2012 et 2016



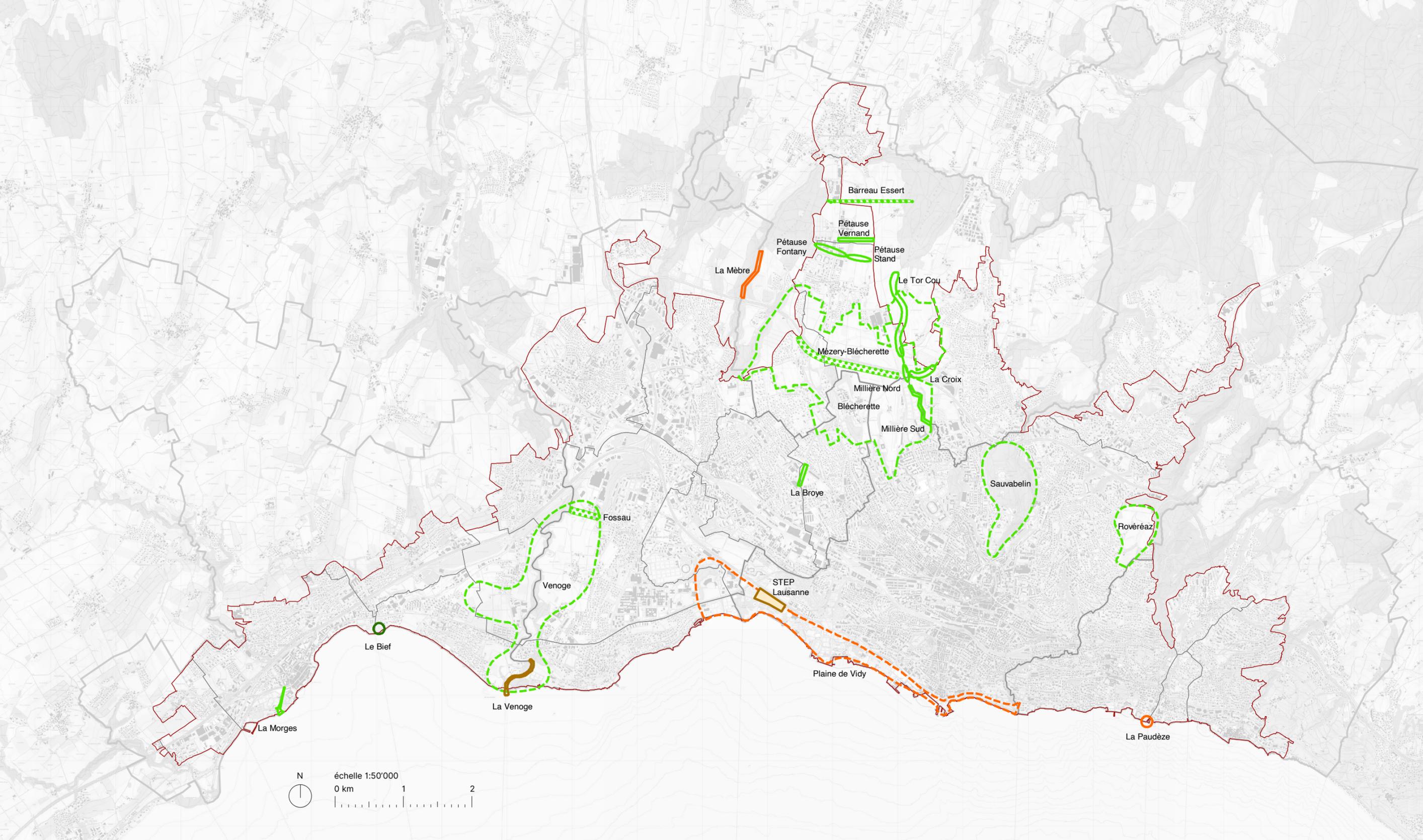
MO3 – État de la mise en œuvre des mesures Infrastructure 2007, 2012 et 2016 (Hors MA)



MO4 – État de la mise en œuvre des mesures Infrastructure de mobilité active 2007, 2012 et 2016



MO5 – État de la mise en œuvre des mesures Urbanisation et Infrastructure 2007, 2012 et 2016



FOND DE CARTE

- Cœur d'agglomération
- Schéma directeur
- Limite communale

TYPES DE MESURES

Paysage

- Parcs d'agglomération

Environnement

- Renaturation du cours d'eau
- Création d'une liaison biologique
- Modernisation de la STEP

ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE

- Mesure réalisée
- Mesure conforme à la situation théorique
- Mesure avec léger retard (<=4ans)
- Mesure avec retard relativement important (>4 ans)

MISE EN ŒUVRE DES MESURES

MO1

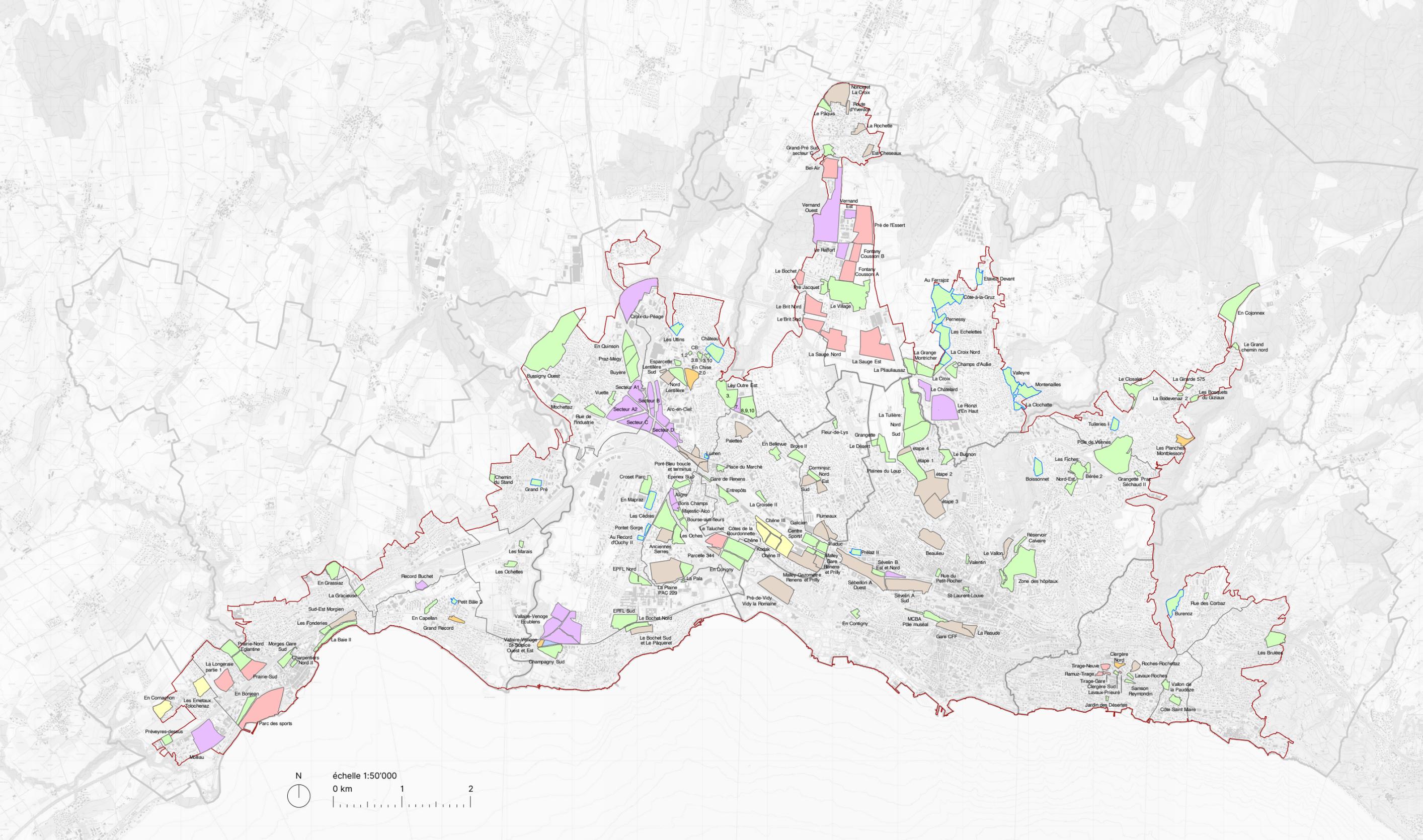
**ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE
DES MESURES PAYSAGE ET
ENVIRONNEMENT 2016**

Décembre 2024



→ PALM 2025, Volume A | Chapitre 3





FOND DE CARTE

- Cœur d'agglomération
- Schéma directeur
- Limite communale

Mesure réalisée

- Réalisée (plan d'affectation en vigueur)
- Réalisée hors accord sur les prestations

Mesure en réalisation

- Conforme à la situation théorique
- Avec un léger retard (<= 4 ans)
- Avec retard relativement important (> 4 ans)
- Maintenu en zone d'activités
- Traitée par PACom

Mesure arrêtée ou suspendue

- Mesure arrêtée/suspendue

MISE EN ŒUVRE DES MESURES

MO2

**ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE
DES MESURES URBANISATION
2012 ET 2016**

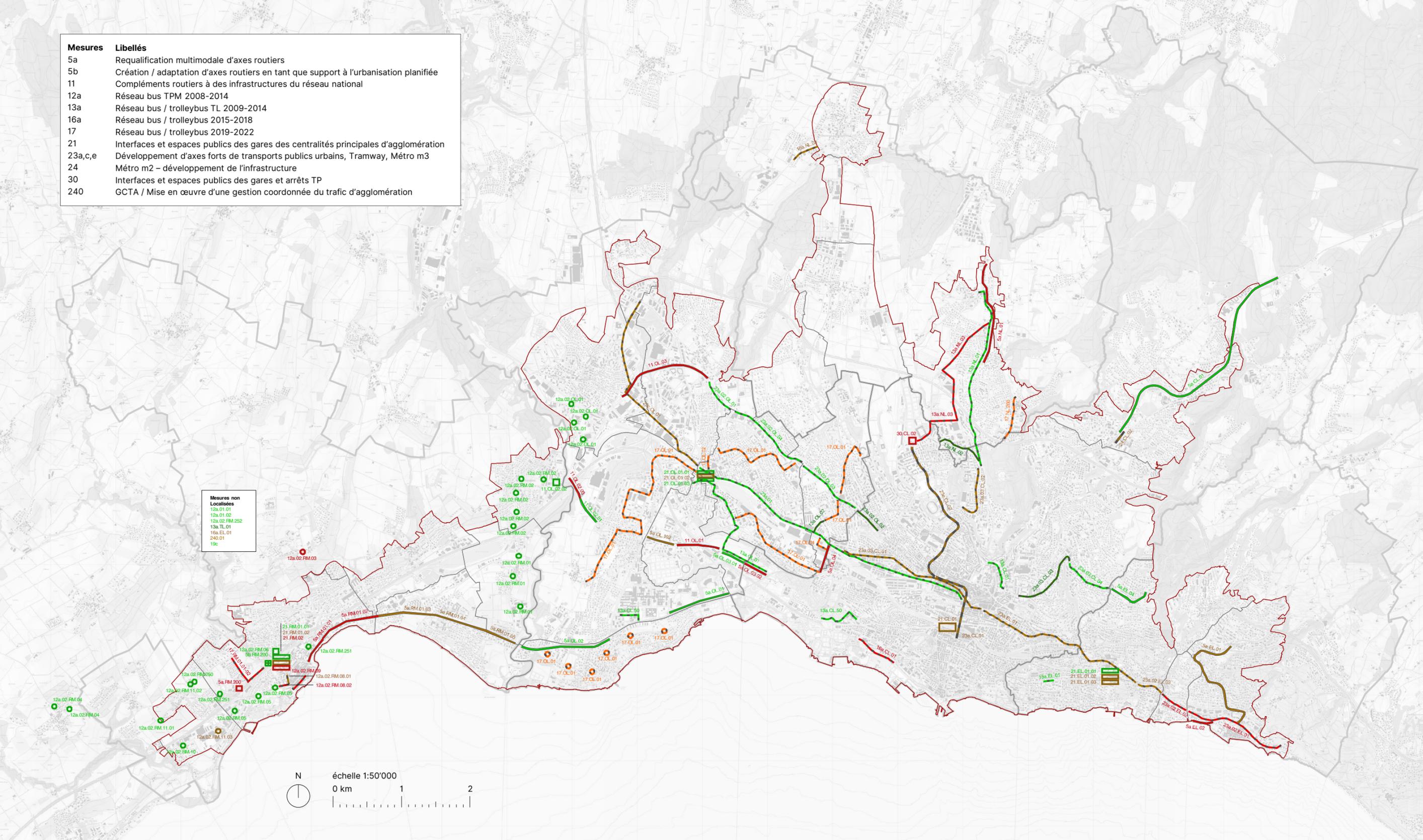
Décembre 2024



→ PALM 2025, Volume A | Chapitre 3



| Mesures | Libellés |
|---------|--|
| 5a | Requalification multimodale d'axes routiers |
| 5b | Création / adaptation d'axes routiers en tant que support à l'urbanisation planifiée |
| 11 | Compléments routiers à des infrastructures du réseau national |
| 12a | Réseau bus TPM 2008-2014 |
| 13a | Réseau bus / trolleybus TL 2009-2014 |
| 16a | Réseau bus / trolleybus 2015-2018 |
| 17 | Réseau bus / trolleybus 2019-2022 |
| 21 | Interfaces et espaces publics des gares des centralités principales d'agglomération |
| 23a,c,e | Développement d'axes forts de transports publics urbains, Tramway, Métro m3 |
| 24 | Métro m2 – développement de l'infrastructure |
| 30 | Interfaces et espaces publics des gares et arrêts TP |
| 240 | GCTA / Mise en œuvre d'une gestion coordonnée du trafic d'agglomération |



| Mesures non Localisées |
|------------------------|
| 12a.01.01 |
| 12a.01.02 |
| 12a.02.FM.252 |
| 13a.TL.01 |
| 16a.EL.01 |
| 240.01 |
| 19c |

FOND DE CARTE

- Cœur d'agglomération
- Schéma directeur
- Limite communale

TYPES DE MESURES

- Métro et LEB
- Tramway, BHNS et Bus
- Réseau routier
- Gare
- Interface
- Arrêt de bus

ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE

- Mesure réalisée ou en cours
- Mesure réalisée hors cofinancement fédéral
- Mesure avec un léger retard (<= 4ans)
- Mesure avec un retard relativement important (>4ans)
- Arrêt / suspension de la planification

MISE EN ŒUVRE DES MESURES **MO3**

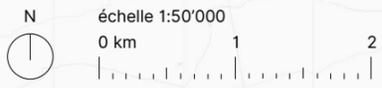
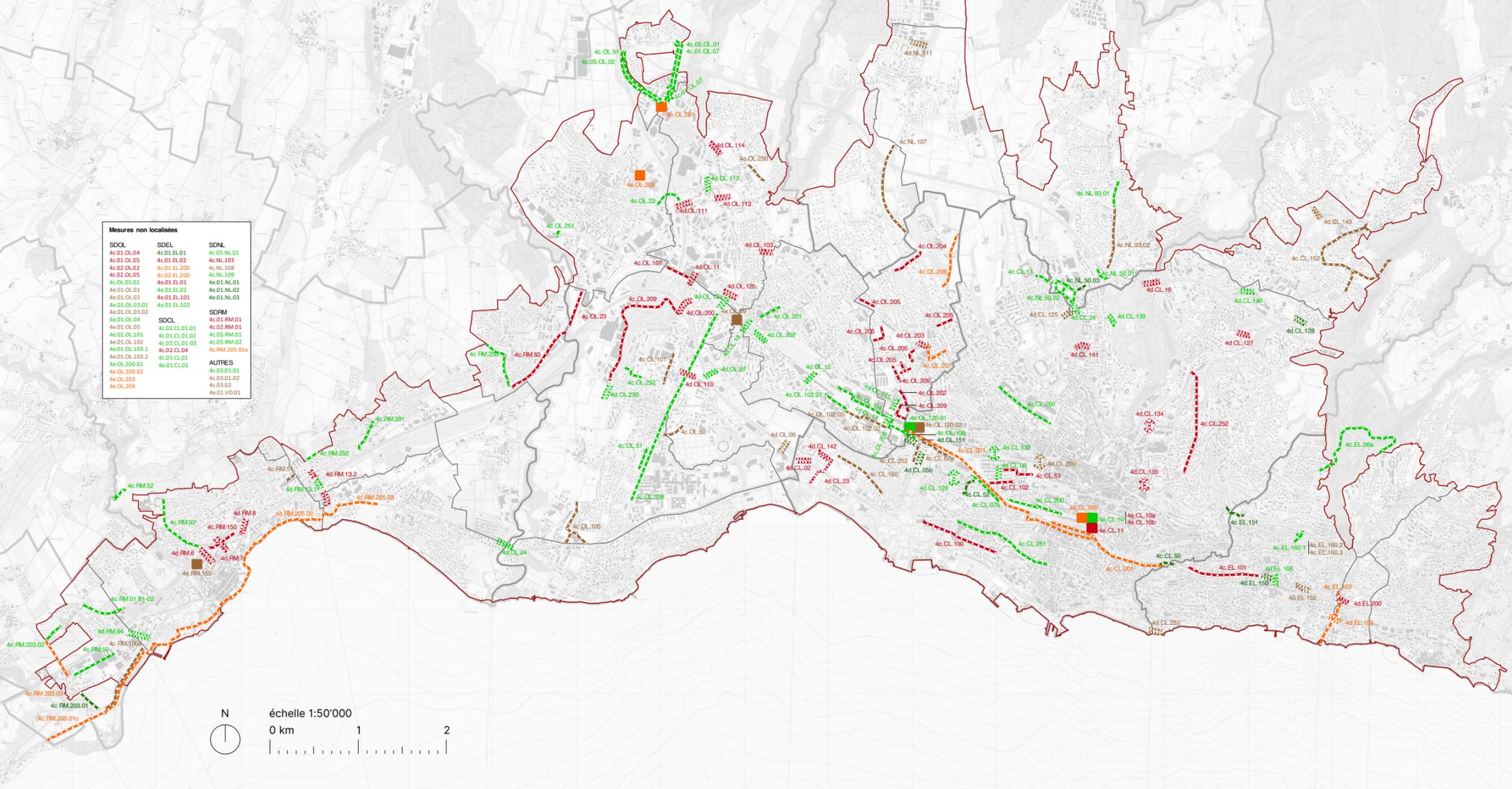
ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES INFRASTRUCTURE 2007, 2012 ET 2016 (HORS MA)

Décembre 2024

→ PALM 2025, Volume A | Chapitre 3

| Mesures | Libellés |
|---------|---|
| 4c | Développement des réseaux de mobilité active |
| 4d | Franchissements dénivelés pour la mobilité active |
| 4e | Stationnement pour les vélos |

| Mesures non localisées | | |
|------------------------|----------------|---------------|
| SDCL | SOEL | SOAL |
| 4c.01.OL.04 | 4c.01.EL.01 | 4c.05.NL.01 |
| 4c.01.OL.05 | 4c.01.EL.02 | 4c.NL.103 |
| 4c.02.OL.02 | 4c.01.EL.200 | 4c.NL.108 |
| 4c.02.OL.05 | 4c.02.EL.200 | 4c.NL.109 |
| 4c.OL.05.02 | 4e.01.EL.01 | 4e.01.NL.01 |
| 4e.01.OL.01 | 4e.01.EL.02 | 4e.01.NL.02 |
| 4e.01.OL.02 | 4e.01.EL.101 | 4e.01.NL.03 |
| 4e.01.OL.03.01 | 4e.01.EL.102 | |
| 4e.01.OL.03.02 | | |
| 4e.01.OL.04 | SDCL | 4c.01.RM.01 |
| 4e.01.OL.05 | 4c.01.CL.01.01 | 4c.02.RM.01 |
| 4e.01.OL.101 | 4c.01.CL.01.02 | 4c.05.RM.01 |
| 4e.01.OL.102 | 4c.02.CL.01.03 | 4c.05.RM.02 |
| 4e.01.OL.103.1 | 4c.02.CL.04 | 4c.RM.205.01a |
| 4e.01.OL.103.2 | 4c.05.CL.01 | |
| 4e.OL.200.01 | 4e.01.CL.01 | AUTRES |
| 4e.OL.200.02 | | 4c.03.01.01 |
| 4e.OL.203 | | 4c.03.01.02 |
| 4e.OL.204 | | 4c.03.02 |
| | | 4e.01.VD.01 |



FOND DE CARTE

- Cœur d'agglomération
- Schéma directeur
- Limite communale

TYPES DE MESURES

- Réseau mobilité active
- Franchissement mobilité active
- Stationnement vélo
- Ascenseur

ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE

- Mesure réalisée ou en cours
- Mesure réalisée hors cofinancement fédéral
- Mesure avec un léger retard (<= 4ans)
- Mesure avec un retard relativement important (>4ans)
- Arrêt / suspension de la planification

MISE EN ŒUVRE DES MESURES

MO4

ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES INFRASTRUCTURE DE MOBILITE ACTIVE 2007, 2012 ET 2016

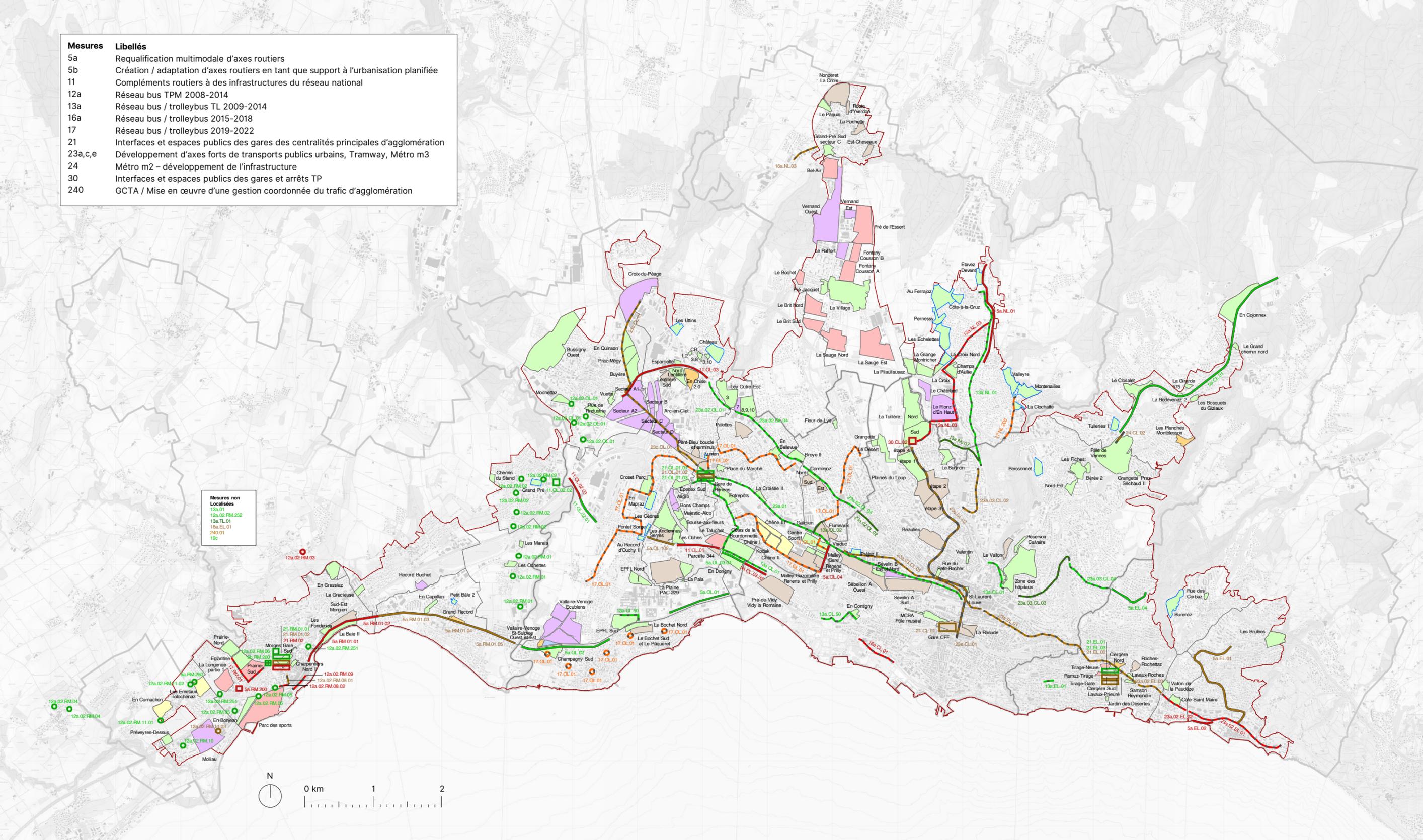
Décembre 2024

→ PALM 2025, Volume A | Chapitre 3



| Mesures | Libellés |
|---------|--|
| 5a | Requalification multimodale d'axes routiers |
| 5b | Création / adaptation d'axes routiers en tant que support à l'urbanisation planifiée |
| 11 | Compléments routiers à des infrastructures du réseau national |
| 12a | Réseau bus TPM 2008-2014 |
| 13a | Réseau bus / trolleybus TL 2009-2014 |
| 16a | Réseau bus / trolleybus 2015-2018 |
| 17 | Réseau bus / trolleybus 2019-2022 |
| 21 | Interfaces et espaces publics des gares des centralités principales d'agglomération |
| 23a,c,e | Développement d'axes forts de transports publics urbains, Tramway, Métro m3 |
| 24 | Métro m2 – développement de l'infrastructure |
| 30 | Interfaces et espaces publics des gares et arrêts TP |
| 240 | GCTA / Mise en œuvre d'une gestion coordonnée du trafic d'agglomération |

| Mesures non Localisées |
|------------------------|
| 12a.01 |
| 12a.02.FM.252 |
| 13a.TL.01 |
| 16a.EL.01 |
| 240.01 |
| 19c |



FOND DE CARTE

- Cœur d'agglomération
- Schéma directeur
- Limite communale

MESURES URBANISATION

- Mesure réalisée**
- Réalisée (plan d'affectation en vigueur)
 - Mesure réalisée hors accord sur les prestations
- Mesure arrêtée ou suspendue**
- Mesure arrêtée/suspendue

- Mesure en réalisation**
- Conforme à la situation théorique
 - Avec un léger retard (<= 4 ans)
 - Avec retard relativement important (>4 ans)
 - Maintenu en zone d'activités
 - Traitée par PACom

MESURES INFRASTRUCTURE HORS MOBILITÉ ACTIVE

- Types de mesures**
- Métro et LEB
 - Tramway, BHNS et Bus
 - Réseau routier
 - Gare
 - Interface
 - Arrêt de bus

- État de la mise en œuvre**
- Mesure réalisée ou en cours
 - Mesure réalisée hors cofinancement fédéral
 - Mesure avec un léger retard (<= 4ans)
 - Mesure avec un retard relativement important (>4ans)
 - Arrêt / suspension de la planification

MISE EN ŒUVRE DES MESURES

MO5

ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES URBANISATION ET INFRASTRUCTURE 2007, 2012 ET 2016

Décembre 2024

→ PALM 2025, Volume A | Chapitre 3



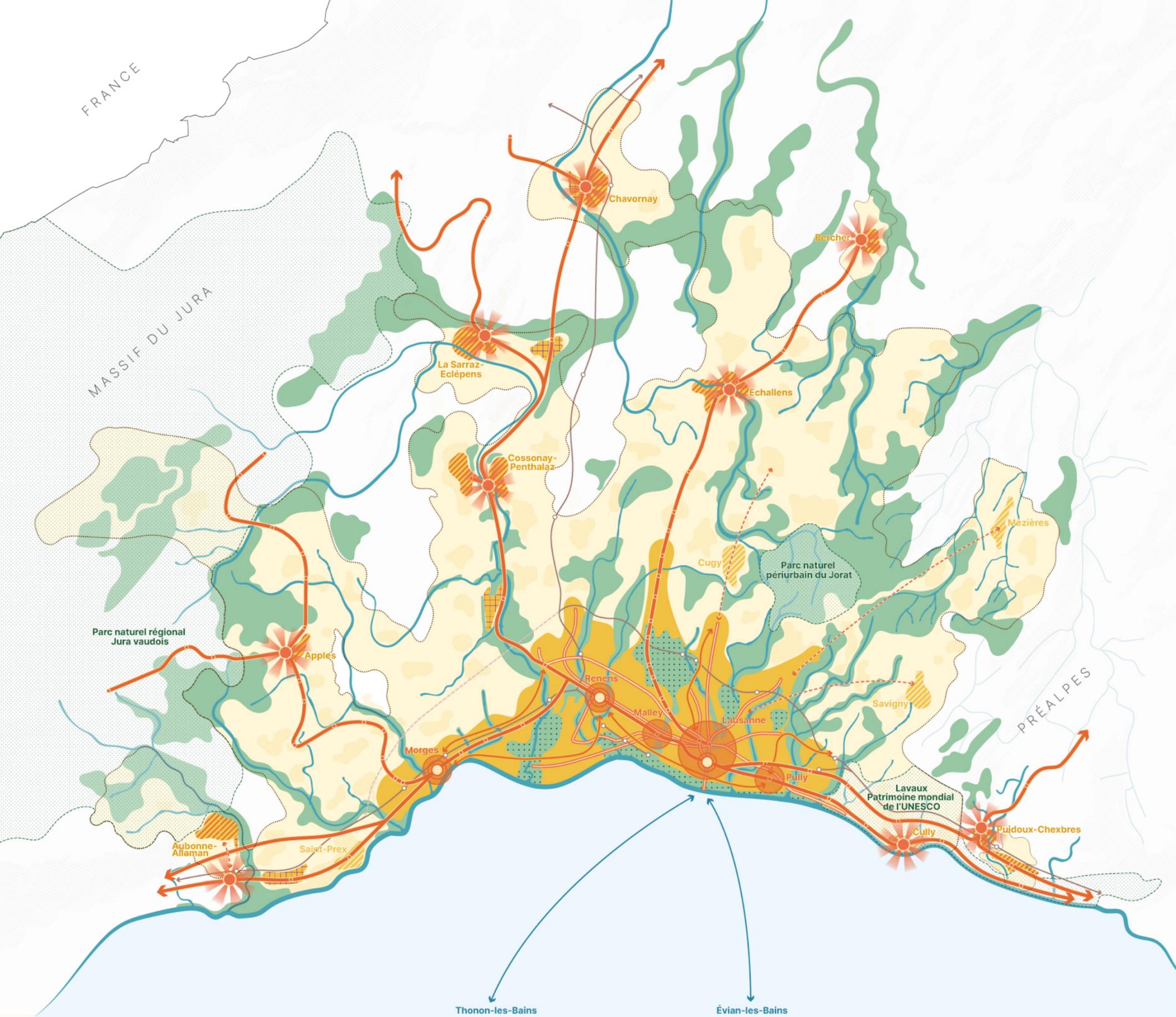
2

Projet de territoire



Projet de territoire





PROJET DE TERRITOIRE

Un territoire de qualité développé de manière durable

Décembre 2024

→ PALM 2025, Volume A | Chapitre 5.3

LES ESPACES NATURELS STRUCTURANTS: PRÉSERVÉS ET VALORISÉS

Liaisons paysagères, lieux de rafraîchissement, de la biodiversité et de la détente

- Espace forestier
- Cours d'eau
- Rive du lac

Grands espaces ouverts, lieux naturels d'identité

- Parc naturel et site UNESCO de Lavaux
- Parc d'agglomération
- Espace agricole et viticole

LES TERRITOIRES MULTIPOLAIRES: DÉVELOPPÉS DE MANIÈRE DIFFÉRENCIÉE ET QUALITATIVE

Couronne d'agglomération interconnectée avec le cœur d'agglomération

- Centre régional
- Centre local
- Village
- Site d'activités spécialisées

Cœur d'agglomération intense et attractif

- Centralité principale
- Centralité du quotidien (Carte U3)
- Polarité d'activité et d'équipement collectif (Carte U2)

LES RÉSEAUX DE CONNEXION MULTIMODAUX: DÉVELOPPÉS DE MANIÈRE OPTIMALE

Liaisons de longue et moyenne distances

- Connexion ferroviaire nationale et gare / halte
- Réseau autoroutier et jonction
- Réseau lacustre transfrontalier

Desserte entre et au sein des territoires multipolaires

- Réseau ferroviaire régional et gare / halte
- Réseau autoroutier
- * Interface multimodale régionale
- ⊙ Interface multimodale ferroviaire principale
- - - Liaison régionale de rabattement
- Armature d'« Axes forts de transports publics urbains » (AFTPU)
- Liaison urbaine structurante
- Réseau mobilité active (Cartes M2 et M3)

FOND DE CARTE

- Cœur d'agglomération
- Périmètre VACo
- Frontière nationale
- Lac
- - - Complément autoroutier (tracé indicatif)



Cette carte constitue une base de référence et de coordination au moyen de laquelle des planifications détaillées seront réalisées. La pesée des intérêts se fera dans le cadre des procédures usuelles. Les éléments de projet figurant en dehors du cœur d'agglomération sont issus des planifications supérieures et des stratégies cantonales.



3

Besoins d'action opérationnels



BAO1 – Renforcer la multifonctionnalité des espaces ouverts et bâtis



BAO2 – Prioriser les transports publics



BAO3 – Prioriser la mobilité active



BAO4 – Reporter une part prépondérante du trafic TIM sur l'autoroute



BAO5 – Renforcer la continuité des infrastructures de rabattement sur le cœur d'agglomération et les centres régionaux

RENFORCER LA MULTIFONCTIONNALITÉ DES ESPACES OUVERTS ET BÂTIS

BESOIN D'ACTION STRATÉGIQUE MAJEUR N° 6

Décembre 2024

→ PALM 2025, Volume A | Chapitre 6.2

AMÉNAGER ET REDISTRIBUER L'ESPACE ROUTIER EN FAVORISANT UNE COHABITATION ÉQUILBRÉE ET SÉCURISÉE DES DIFFÉRENTS USAGES ET MODES DE DÉPLACEMENT

Besoin de valoriser l'espace routier

-  À traiter en priorité (2028-2032)
-  À traiter à moyen terme (à partir de 2032)

Besoin de réguler / réaménager les carrefours

-  À traiter en priorité (2028-2032)
-  À traiter à moyen terme (à partir de 2032)

FOND DE CARTE

-  Réseau autoroutier
-  Jonction autoroutière
-  Réseau principal d'agglomération
-  Réseau principal urbain et de distribution
-  Polarité et centralité



Cette carte constitue une base de référence et de coordination au moyen de laquelle des planifications détaillées seront réalisées. La pesée des intérêts se fera dans le cadre des procédures usuelles.

PRIORISER LA MOBILITÉ ACTIVE

BESOIN D'ACTION STRATÉGIQUE MAJEUR N° 7

Décembre 2024

 → PALM 2025, Volume A | Chapitre 6.2

COMPLÉTER ET AMÉLIORER LE RÉSEAU DE MOBILITÉ ACTIVE

Besoin de combler une lacune du réseau cyclable

 À traiter en priorité (2028-2032)

 À traiter à moyen terme (à partir de 2032)

Besoin de sécuriser un lieu à forte occurrence d'accidents à vélo

 À traiter en priorité (2028-2032)

Besoin de créer une liaison verticale manquante

 À traiter en priorité (2028-2032)

 À traiter à moyen terme (à partir de 2032)

DÉVELOPPER UNE OFFRE SUFFISANTE EN STATIONNEMENT POUR VÉLOS PRIVÉE ET PUBLIQUE EN QUANTITÉ ET EN QUALITÉ

Besoin de développer du stationnement B+R

 À traiter en priorité (2028-2032)

FOND DE CARTE

-  Réseau cyclable structurant
-  Réseau cyclable secondaire
-  Voie verte d'agglomération
-  Interface ferroviaire principale
-  Interface ferroviaire secondaire
-  Interface urbaine avec fonction de rabattement
-  Polarité et centralité



Cette carte constitue une base de référence et de coordination au moyen de laquelle des planifications détaillées seront réalisées. La pesée des intérêts se fera dans le cadre des procédures usuelles.

REPORTER UNE PART PRÉPONDÉRANTE DU TRAFIC TIM SUR L'AUTOROUTE

BESOIN D'ACTION STRATÉGIQUE MAJEUR N° 8

Décembre 2024



→ PALM 2025, Volume A | Chapitre 6.2

METTRE EN SERVICE LES NOUVELLES JONCTIONS AUTOROUTIÈRES

Besoin d'aménager l'espace routier en complément à une jonction autoroutière

■■■■■ À traiter en priorité (2028-2032)

■■■■■ À traiter à moyen terme (à partir de 2032)

Besoin de créer une nouvelle jonction autoroutière ou de réaliser un complément de jonction

● Travaux à partir de 2027 sous réserve des procédures d'approbation en cours

AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ ROUTIÈRE DES ZONES D'ACTIVITÉS AUX TRANSPORTS PROFESSIONNELS

Besoin de délester des centralités et des quartiers résidentiels

■■■■■ À traiter en priorité (2028-2032)

Besoin de créer une route de contournement / délestage

■■■■■ À traiter en priorité (2028-2032)

Besoin de créer une route de desserte des polarités d'activités

■■■■■ À traiter en priorité (2028-2032)

FOND DE CARTE

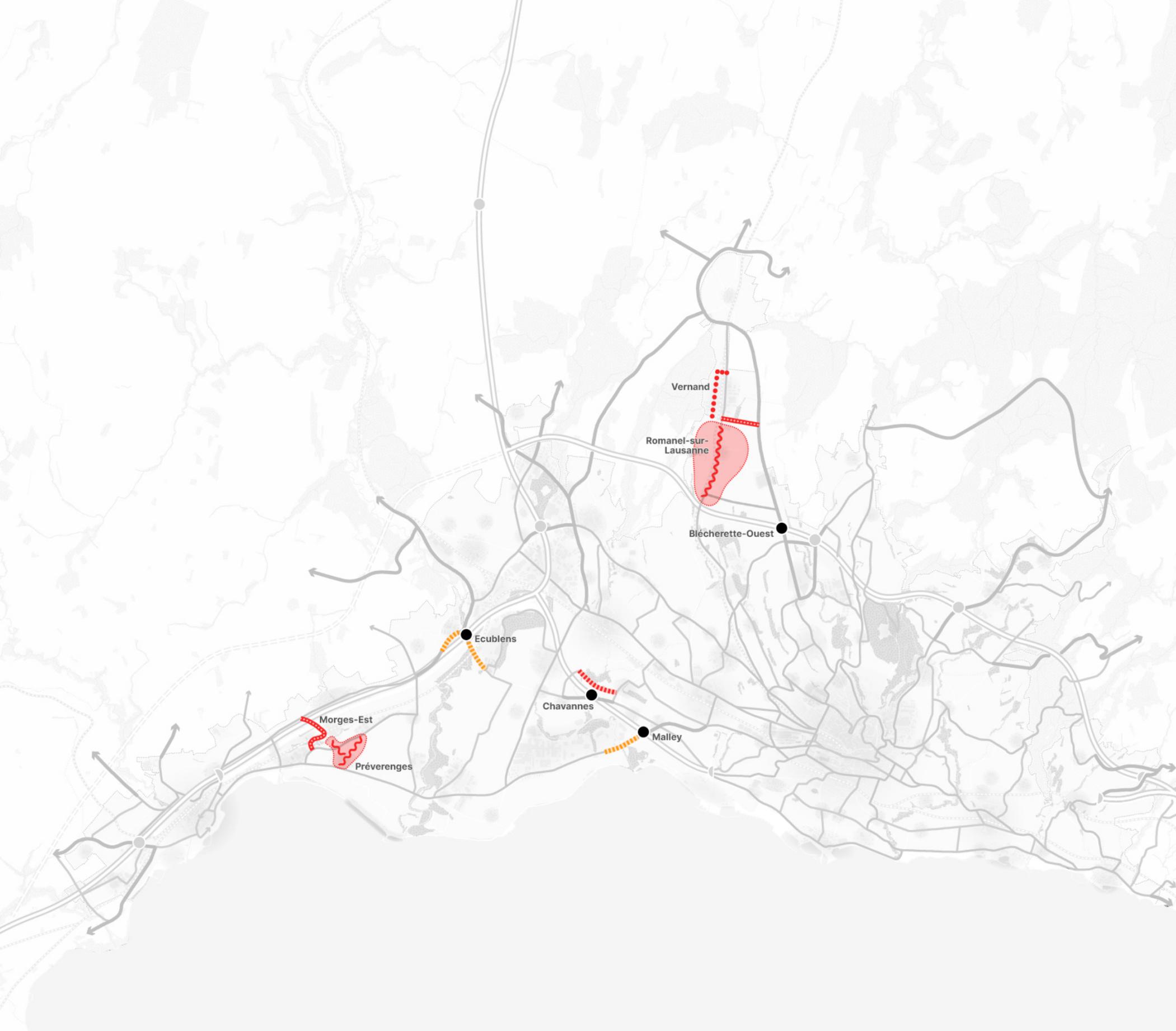
— Réseau autoroutier

● Jonction autoroutière

— Réseau principal d'agglomération

— Réseau principal urbain et de distribution

● Polarité et centralité



échelle 1:60'000

0 km 1.5 3



RENFORCER LA CONTINUITÉ DES INFRASTRUCTURES DE RABATTEMENT SUR LE CŒUR D'AGGLOMÉRATION ET LES CENTRES RÉGIONAUX

BESOIN D'ACTION STRATÉGIQUE MAJEUR N° 9

Décembre 2024

→ PALM 2025, Volume A | Chapitre 6.2

AMÉNAGER DES INTERFACES RÉGIONALES ATTRACTIVES DANS LA COURONNE D'AGGLOMÉRATION

Besoin d'améliorer la qualité et la fonctionnalité des interfaces régionales

-  Traité avant 2028
-  À traiter en priorité (2028-2032)
-  À traiter à moyen terme (à partir de 2032)

Besoin d'améliorer la qualité et la fonctionnalité des interfaces régionales secondaires

-  Traité avant 2028
-  À traiter en priorité (2028-2032)

COMPLÉTER L'OFFRE TP NÉCESSAIRE POUR UNE ATTRACTIVITÉ RENFORCÉE

Besoin de renforcer la capacité du tronçon ferroviaire

-  Traité par étapes dès 2026

Besoin de réaliser une liaison régionale de rabattement

-  Traité avant 2028

Besoin d'améliorer la qualité et la fonctionnalité des interfaces urbaines avec fonction de rabattement

-  À traiter en priorité (2028-2032)
-  À traiter à moyen terme (à partir de 2032)

Besoin d'adapter les liaisons lacustres transfrontalières

-  Traité avant 2028

DÉVELOPPER LE RÉSEAU CYCLABLE STRUCTURANT

Besoin d'aménager le réseau cyclable structurant et complémentaire

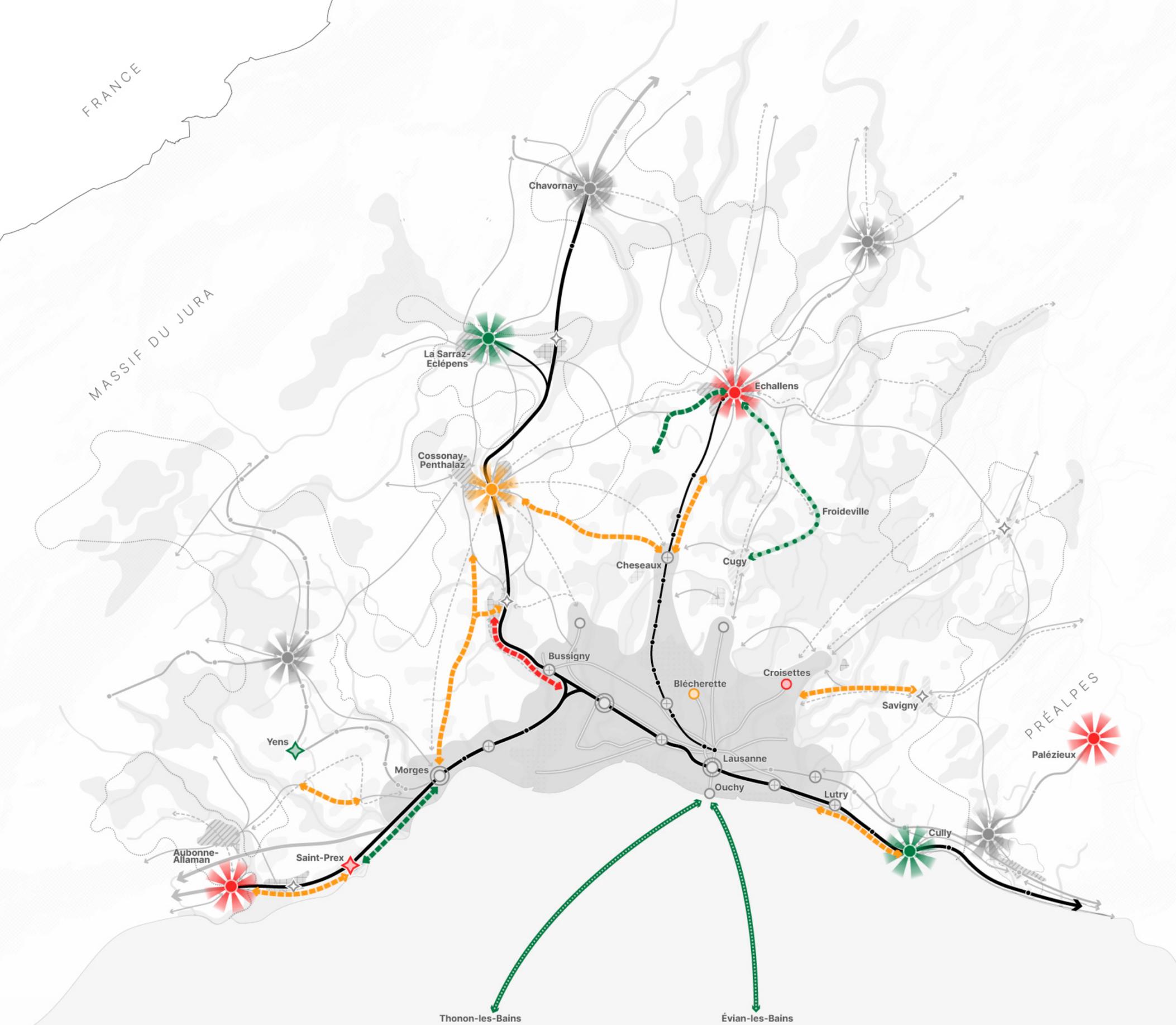
-  Traité avant 2028
-  À traiter en priorité (2028-2032)
-  À traiter à moyen terme (à partir de 2032)

FOND DE CARTE

-  Armature ferroviaire
-  Armature d'« Axes forts de transports publics urbains » (AFTPU)
-  Liaison régionale de rabattement (TP)
-  Interface régionale
-  Interface régionale secondaire
-  Interface ferroviaire principale
-  Interface ferroviaire secondaire
-  Interface urbaine avec fonction de rabattement
-  Réseau cyclable structurant et complémentaire
-  Centre régional
-  Site d'activités spécialisées



Cette carte constitue une base de référence et de coordination au moyen de laquelle des planifications détaillées seront réalisées. La pesée des intérêts se fera dans le cadre des procédures usuelles. Les éléments de projet figurant en dehors du cœur d'agglomération sont issus des planifications supérieures et des stratégies cantonales.



4

Stratégie Paysage



P1 – Stratégie Paysage



P2 – Cadre naturel structurant



P3 – Espaces paysagers et tissu bâti

STRATÉGIE PAYSAGE

Décembre 2024

→ PALM 2025, Volume A | Chapitre 7.2

UN CADRE NATUREL STRUCTURANT LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION

Des liaisons paysagères à maintenir et à prendre en compte

- Liaison paysagère majeure
- Liaison paysagère urbaine
- Liaison paysagère lacustre
- Point de vue à mettre en valeur (Carte P2)

DES ESPACES PAYSAGERS POUR L'ACCUEIL DES VOCATIONS MULTIPLES

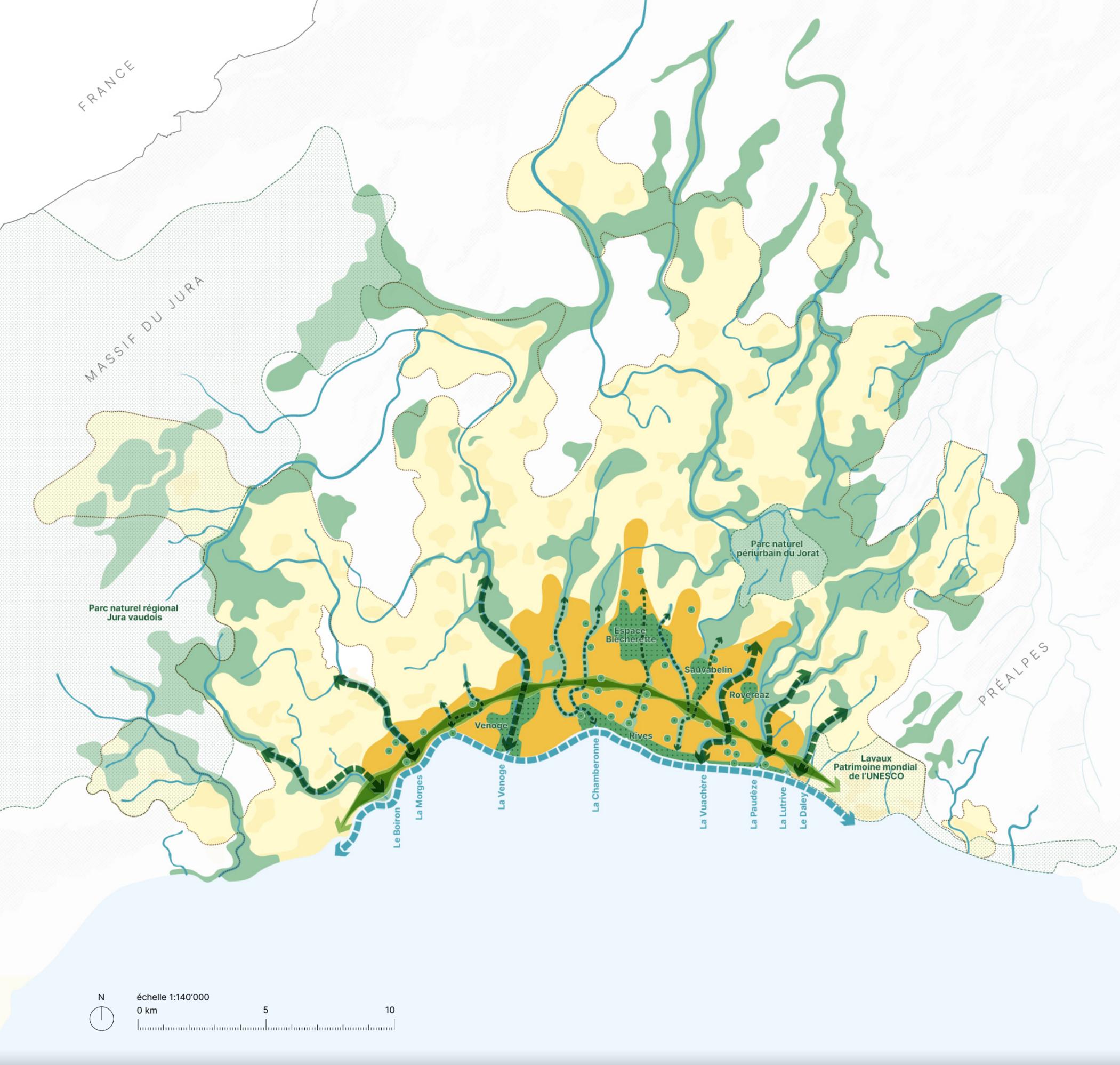
- Parc d'agglomération avec une multifonctionnalité à renforcer
- Parc urbain à renforcer
- Espace de baignade et de détente à mettre à disposition (Carte P3)

DES VALEURS PAYSAGÈRES RENFORCÉES POUR L'AMÉLIORATION DU TISSU BÂTI

- Aspect paysager dans les espaces publics structurants des centralités à renforcer (Carte P3)
- Frange urbaine à traiter avec un soin particulier (Carte P3)
- Axe paysager sur les réseaux de mobilité à renforcer (Carte P3)

FOND DE CARTE

- Cœur d'agglomération
- Périmètre VACO
- Frontière nationale
- Cours d'eau
- Lac
- Parc naturel et site UNESCO de Lavaux
- Espace forestier
- Espace agricole et viticole
- Village



Cette carte constitue une base de référence et de coordination au moyen de laquelle des planifications détaillées seront réalisées. La pesée des intérêts se fera dans le cadre des procédures usuelles. Les éléments de projet figurant en dehors du cœur d'agglomération sont issus des planifications supérieures et des stratégies cantonales.



CADRE NATUREL STRUCTURANT

Décembre 2024



→ PALM 2025, Volume A | Chapitre 7.2.1

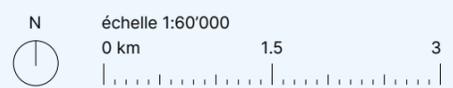
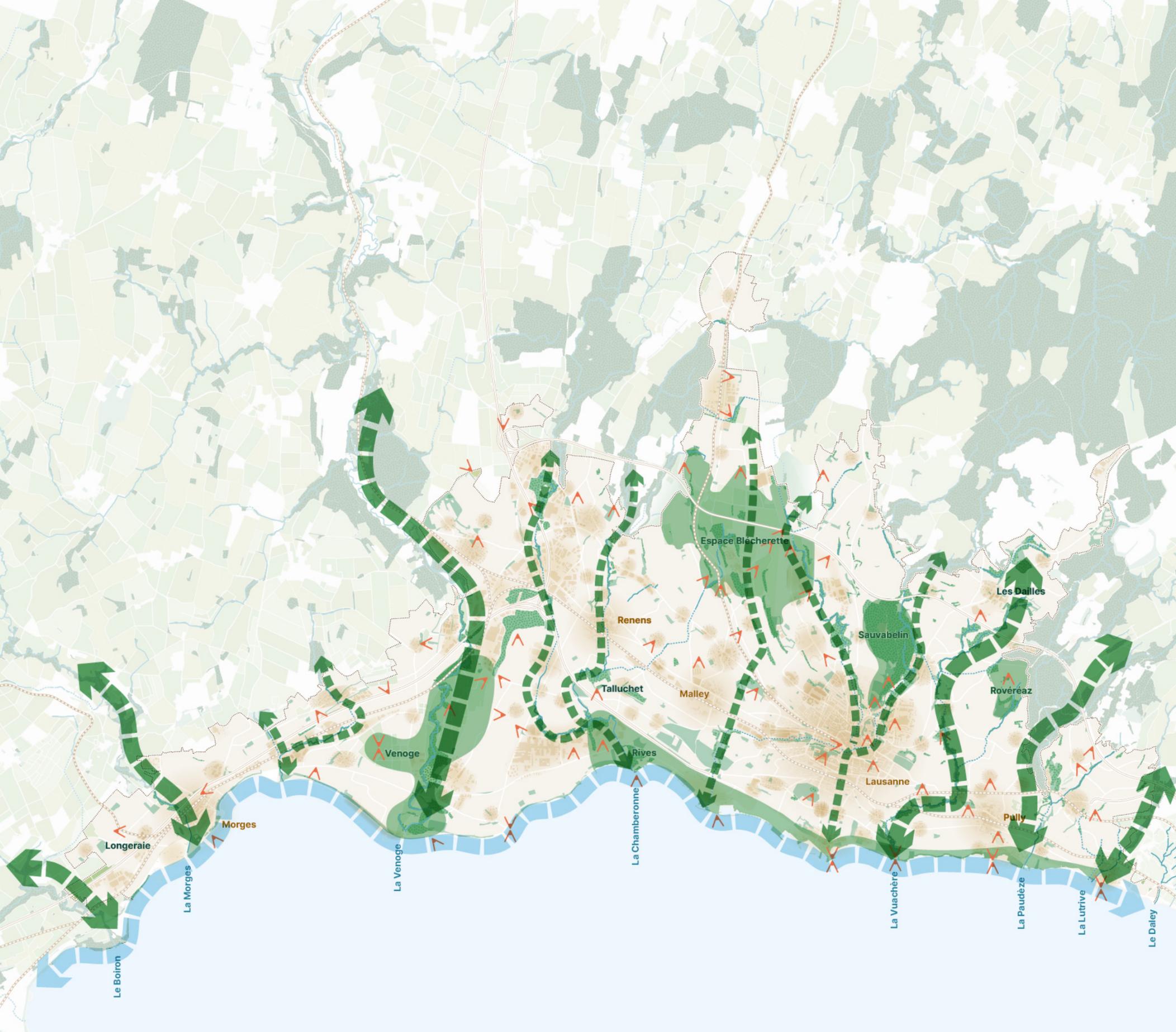
UN CADRE NATUREL STRUCTURANT LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION

Des liaisons paysagères à maintenir et à prendre en compte

- Liaison paysagère majeure
- Liaison paysagère urbaine
- Liaison paysagère lacustre
- Point de vue à mettre en valeur

FOND DE CARTE

- Parc d'agglomération (Carte P3)
- Polarité et centralité (Cartes U2 et U3)
- Cœur d'agglomération
- Cours d'eau / enterré
- Lac
- Zone agricole et viticole 16 LAT
- Aire forestière 18 LAT
- Zone de verdure 15 LAT



Cette carte constitue une base de référence et de coordination au moyen de laquelle des planifications détaillées seront réalisées. La pesée des intérêts se fera dans le cadre des procédures usuelles.



ESPACES PAYSAGERS ET TISSU BÂTI

Décembre 2024



→ PALM 2025, Volume A | Chapitre 7.2.2

DES ESPACES PAYSAGERS POUR L'ACCUEIL DES VOCATIONS MULTIPLES

Parc d'agglomération avec une multifonctionnalité à renforcer

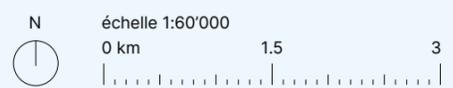
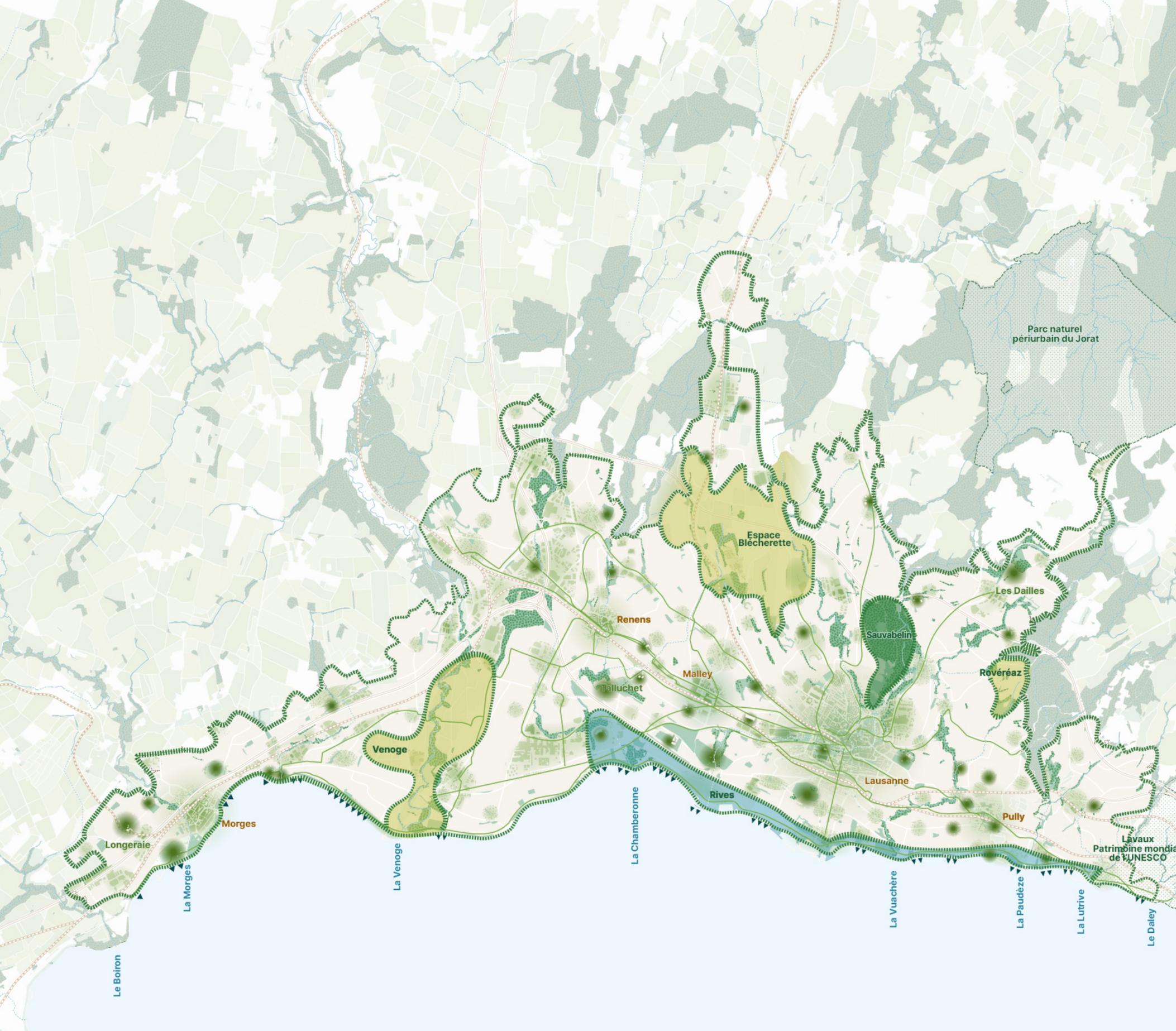
- Campagne urbaine
- Forêt urbaine
- Lacustre
- Parc urbain à renforcer
- Espace de baignade et de détente à mettre à disposition

DES VALEURS PAYSAGÈRES RENFORCÉES POUR L'AMÉLIORATION DU TISSU BÂTI

- Axe paysager sur les réseaux de mobilité à renforcer
- Aspect paysager dans les espaces publics structurants des centralités et polarités à renforcer
- Frange urbaine à traiter avec un soin particulier

FOND DE CARTE

- Cœur d'agglomération
- Cours d'eau / enterré
- Lac
- Zone agricole et viticole 16 LAT
- Parc naturel et site UNESCO de Lavaux
- Aire forestière 18 LAT
- Zone de verdure 15 LAT



Cette carte constitue une base de référence et de coordination au moyen de laquelle des planifications détaillées seront réalisées. La pesée des intérêts se fera dans le cadre des procédures usuelles.



5

Stratégie Environnement et énergie



E1 – Stratégie Environnement et énergie



E2 – Nature de proximité et de qualité



E3 – Énergie

STRATÉGIE ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

Décembre 2024

→ PALM 2025, Volume A | Chapitre 7.3

UNE AGGLOMÉRATION FRAÎCHE, AVEC UNE NATURE DE PROXIMITÉ ET DE QUALITÉ

Infrastructure écologique à protéger et à renforcer

-  Infrastructure écologique existante à protéger et à renforcer
-  Infrastructure écologique à identifier
-  Cours d'eau et rives du lac à revitaliser selon les priorités cantonales

UNE AGGLOMÉRATION PROTÉGÉE DES RISQUES ET DES NUISANCES

-  Risques d'inondations et d'accidents majeurs à limiter (principe d'action non cartographié)
-  Nuisances, liées aux eaux polluées, à l'air et au bruit à diminuer (principe d'action non cartographié)

UN USAGE OPTIMAL DES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

-  Réseaux thermiques existants à densifier (Carte E3)
-  Potentiel de développement des réseaux thermiques (Carte E3)
-  Projets de réseaux thermiques (Carte E3)

FOND DE CARTE

-  Parc d'agglomération (Carte P3)
-  Parc urbain (Carte P3)
-  Cœur d'agglomération
-  Périmètre VACo
-  Frontière nationale
-  Cours d'eau
-  Lac
-  Territoire d'intérêt biologique prioritaire
-  Réseau écologique cantonal
-  Parc naturel et site UNESCO de Lavaux
-  Espace forestier
-  Espace agricole et viticole
-  Village



Cette carte constitue une base de référence et de coordination au moyen de laquelle des planifications détaillées seront réalisées. La pesée des intérêts se fera dans le cadre des procédures usuelles. Les éléments de projet figurant en dehors du cœur d'agglomération sont issus des planifications supérieures et des stratégies cantonales.



NATURE DE PROXIMITÉ ET DE QUALITÉ

Décembre 2024

→ PALM 2025, Volume A | Chapitre 7.3.1

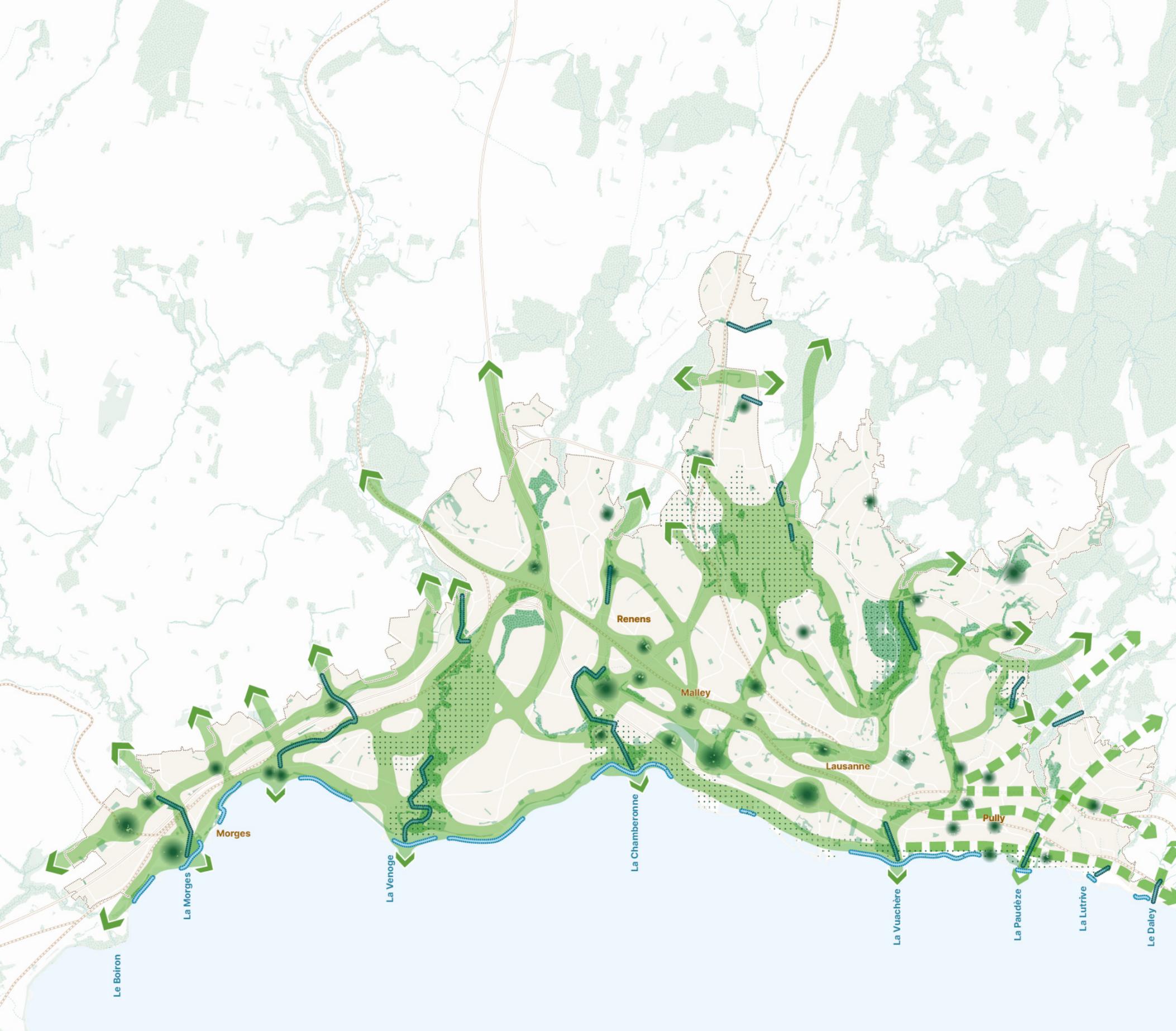
UNE AGGLOMÉRATION FRAÎCHE, AVEC UNE NATURE DE PROXIMITÉ ET DE QUALITÉ

Infrastructure écologique à protéger et à renforcer

-  Infrastructure écologique existante à protéger et à renforcer
-  Infrastructure écologique à identifier
-  Cours d'eau à revitaliser selon les priorités cantonales
-  Rives du lac à revitaliser selon les priorités cantonales

FOND DE CARTE

-  Parc d'agglomération (Voir carte P3)
-  Parc urbain (Voir carte P3)
-  Cœur d'agglomération
-  Cours d'eau / enterré
-  Lac
-  Aire forestière 18 LAT
-  Zone de verdure 15 LAT



Cette carte constitue une base de référence et de coordination au moyen de laquelle des planifications détaillées seront réalisées. La pesée des intérêts se fera dans le cadre des procédures usuelles.

ÉNERGIE

Décembre 2024

→ PALM 2025, Volume A | Chapitre 7.3.3

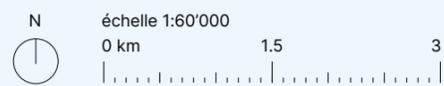
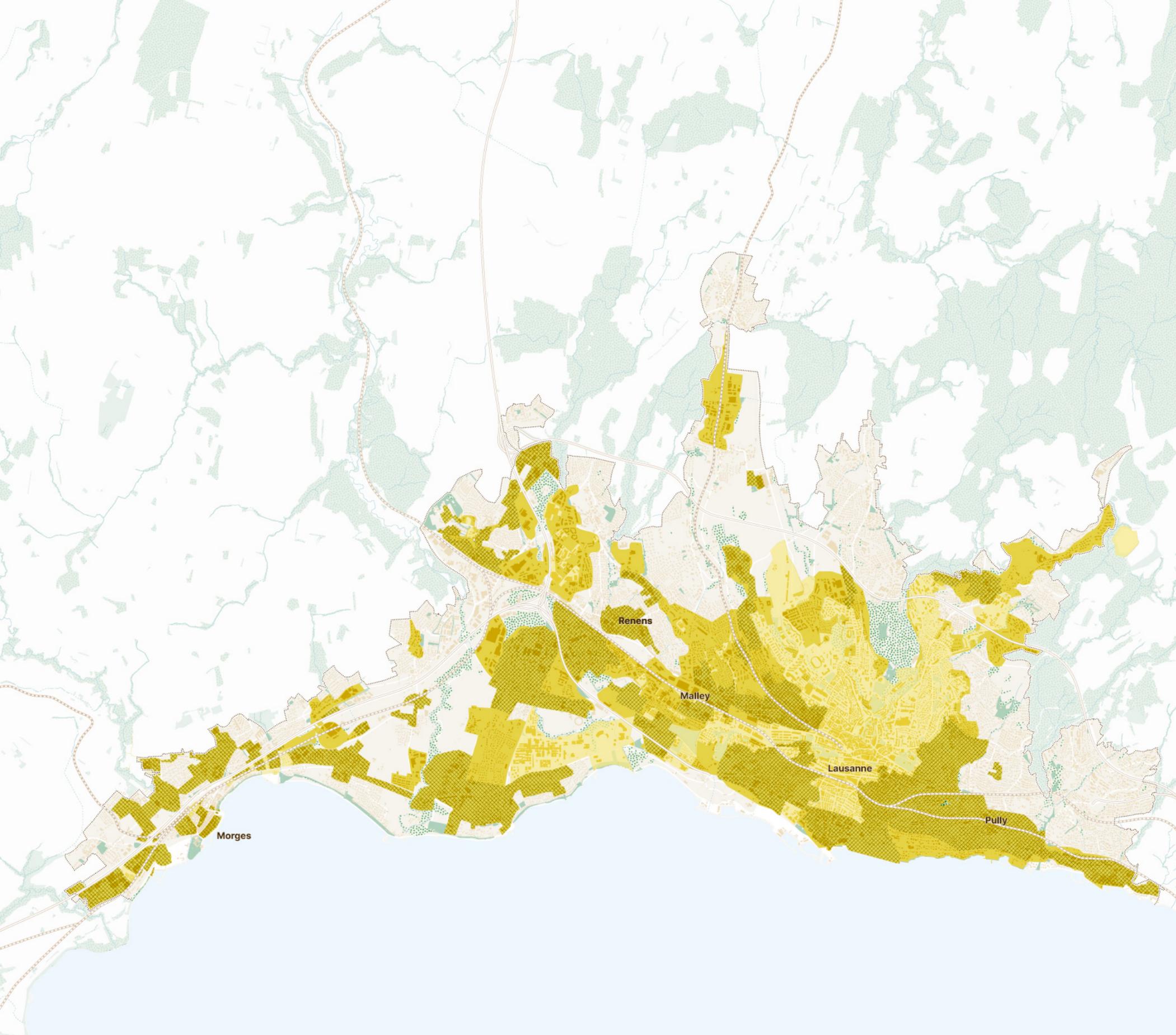
UN USAGE OPTIMAL DES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

Augmenter l'utilisation des ressources énergétiques renouvelables locales

- Réseaux thermiques existants à densifier
- Potentiel de développement des réseaux thermiques (eaux de surface, géothermie profonde, rejets de chaleur, bois-énergie)
- Projets de réseaux thermiques (eaux de surface, géothermie profonde, rejets de chaleur, bois-énergie), à date de juillet 2024

FOND DE CARTE

- Cœur d'agglomération
- Cours d'eau / enterré
- Lac
- Aire forestière 18 LAT



Cette carte constitue une base de référence et de coordination au moyen de laquelle des planifications détaillées seront réalisées. La pesée des intérêts se fera dans le cadre des procédures usuelles.

6

Stratégie Urbanisation



U1 – Stratégie Urbanisation



U2 – Fonctions d'agglomération



U3 – Centralités du quotidien



U4 – Urbanisation vers l'intérieur

STRATÉGIE URBANISATION

Décembre 2024

→ PALM 2025, Volume A | Chapitre 7.4

UN CADRE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES FONCTIONS D'AGGLOMÉRATION

- Centralité principale à renforcer
- ▨ Polarité d'activités à spécifier
- Diversité des polarités d'équipements collectifs à maintenir

DES CENTRALITÉS POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DU QUOTIDIEN

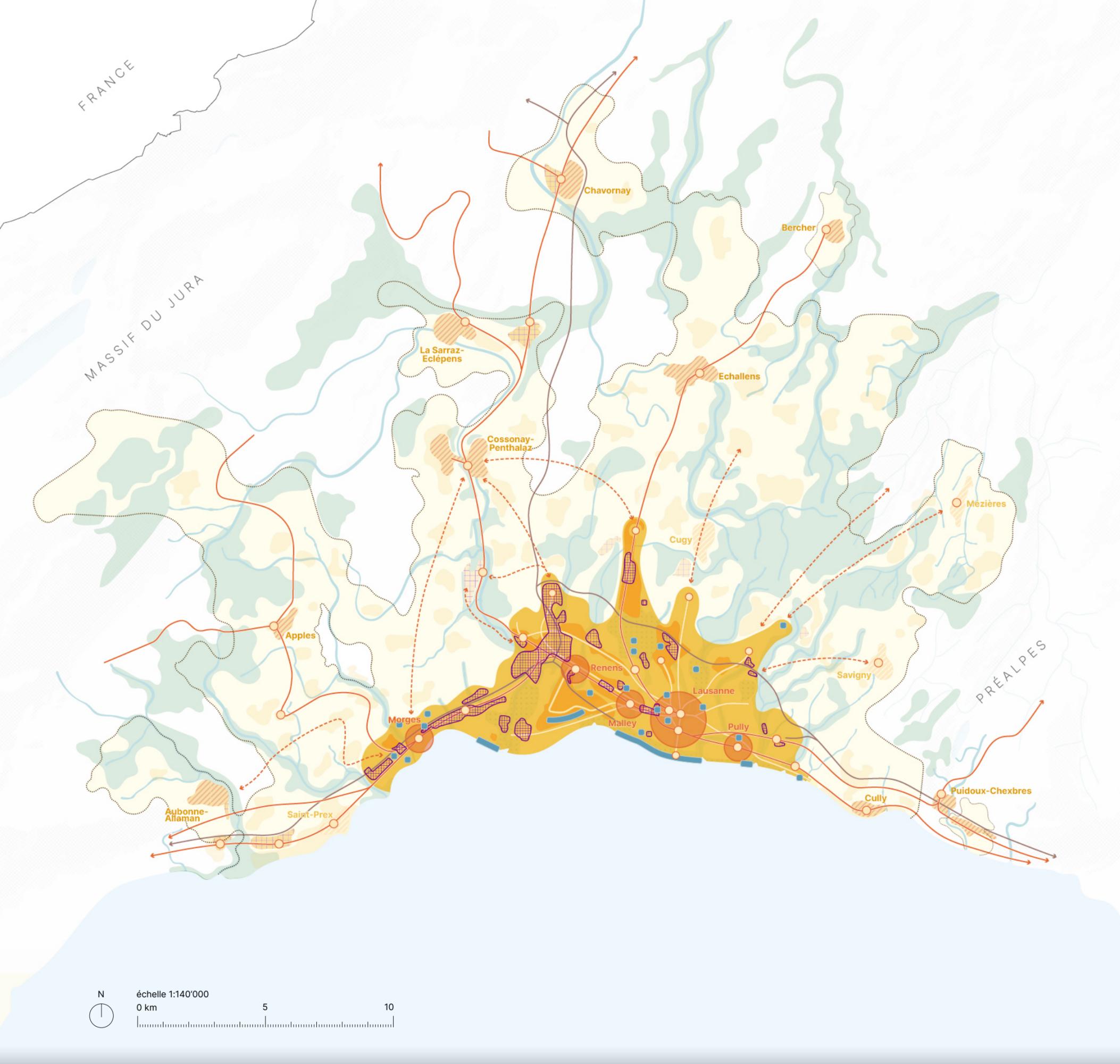
- Centralité du quotidien à renforcer (Carte U3)

UN ACCUEIL DIFFÉRENCIÉ DE LA CROISSANCE

- Site stratégique d'agglomération: périmètre à confirmer
- Polarité d'activités: utilisation à optimiser
- Diversité du tissu bâti existant à garantir (Carte U4)
- Réserve en zone à bâtir à mobiliser (principe d'action non cartographié)

FOND DE CARTE

- Interface et réseau en transport public urbain (Carte M1)
- Armature ferroviaire (Carte M1)
- - - Liaison régionale avec le cœur d'agglomération (Carte M1)
- Réseau autoroutier (Carte M1)
- Cœur d'agglomération
- Périmètre VACo
- Frontière nationale
- Centre régional
- Centre local
- Village
- Site d'activités spécialisées
- Cours d'eau
- Lac
- Espace forestier
- Espace agricole et viticole



Cette carte constitue une base de référence et de coordination au moyen de laquelle des planifications détaillées seront réalisées. La pesée des intérêts se fera dans le cadre des procédures usuelles. Les éléments de projet figurant en dehors du cœur d'agglomération sont issus des planifications supérieures et des stratégies cantonales.



FONCTIONS D'AGGLOMÉRATION

Décembre 2024

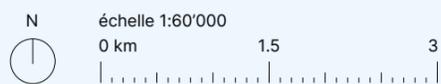
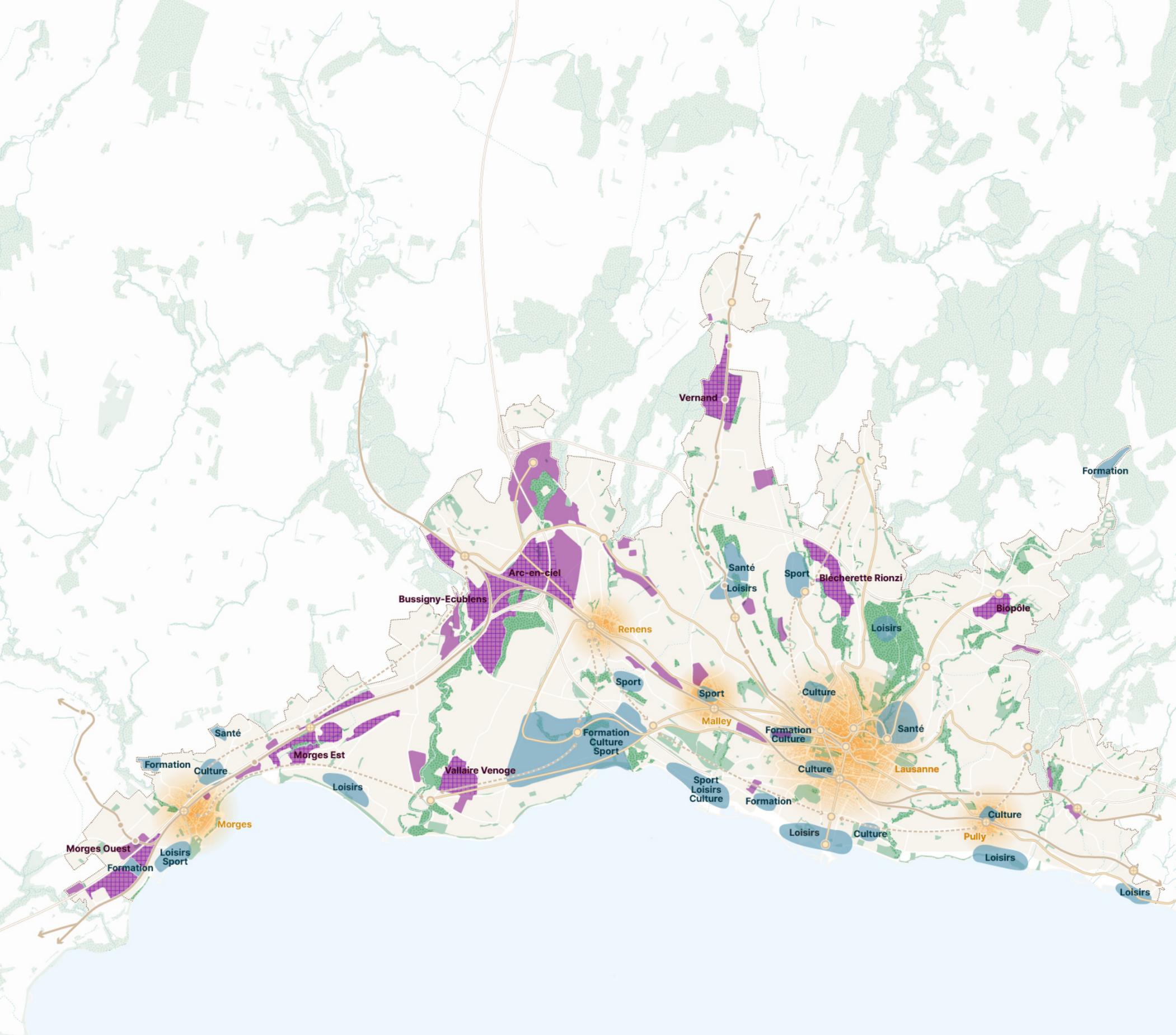
→ PALM 2025, Volume A | Chapitre 7.4.1

UN CADRE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES FONCTIONS D'AGGLOMÉRATION

- Centralité principale à renforcer
- Polarité d'activité à spécifier
- Diversité des polarités d'équipement collectif à maintenir

FOND DE CARTE

- Site stratégique de développement d'activités (SSDA)
- Armature ferroviaire (Carte M4)
- Liaison urbaine structurante (Carte M4)
- Axe fort de transport public urbain (AFTPU) (Carte M4)
- Interface ferroviaire (Carte M4)
- Interface urbaine (Carte M4)
- Cœur d'agglomération
- Cours d'eau / enterré
- Lac
- Aire forestière 18 LAT
- Zone de verdure 15 LAT



Cette carte constitue une base de référence et de coordination au moyen de laquelle des planifications détaillées seront réalisées. La pesée des intérêts se fera dans le cadre des procédures usuelles.

CENTRALITÉS DU QUOTIDIEN

Décembre 2024

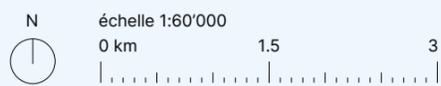
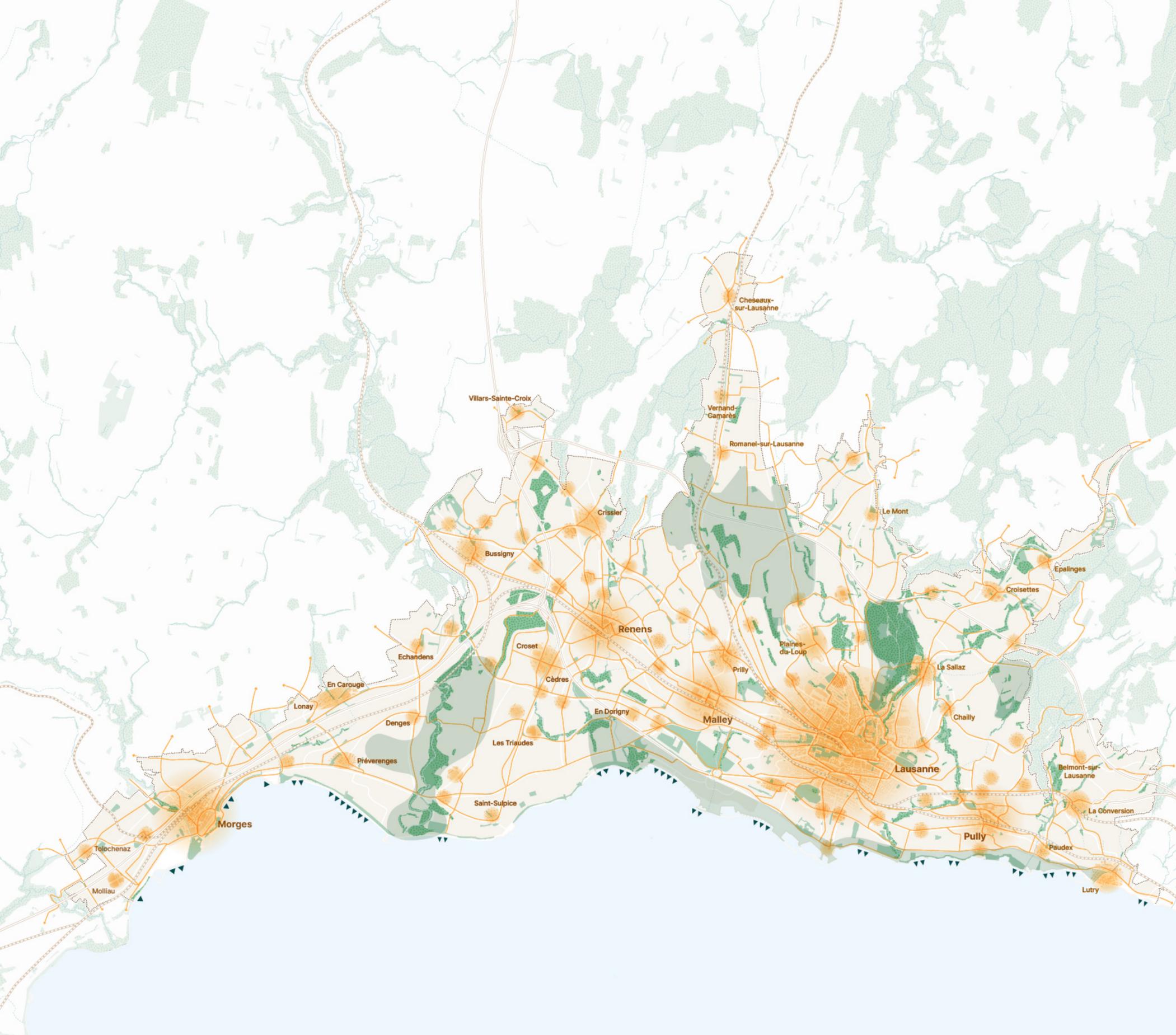
→ PALM 2025, Volume A | Chapitre 7.4.2

DES CENTRALITÉS POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DU QUOTIDIEN

● Centralité du quotidien à renforcer

FOND DE CARTE

- Parc d'agglomération (Carte P3)
- ▲▲▲ Espace de baignade (Carte P3)
- Réseau cyclable structurant et complémentaire (Carte M3)
- ⋯ Cœur d'agglomération
- Cours d'eau / enterré
- Lac
- Aire forestière 18 LAT
- Zone de verdure 15 LAT



Cette carte constitue une base de référence et de coordination au moyen de laquelle des planifications détaillées seront réalisées. La pesée des intérêts se fera dans le cadre des procédures usuelles.

URBANISATION VERS L'INTÉRIEUR

Décembre 2024

→ PALM 2025, Volume A | Chapitre 7.4.3

UN ACCUEIL DIFFÉRENCIÉ DE LA CROISSANCE

Site stratégique d'agglomération : périmètre à confirmer

- A** Les Fiches – Vennes – Croisettes
- B** Blécherette – Le Rionzi
- C** Romanel – Vernand – Cheseaux
- D** Hautes Écoles – Tir Fédéral – Maladière
- E1** Prilly-Sud – Malley – Sébeillon
- E2** Arc-en-ciel – Cocagne Buyère
- F** Route de Cossonay
- G** Vallaire – Venoge
- H1** Morges Est – Lonay – Préverenges – Denges
- H2** Morges Ouest – Tolochenaz

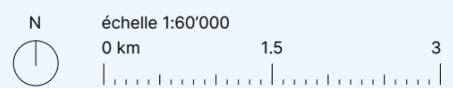
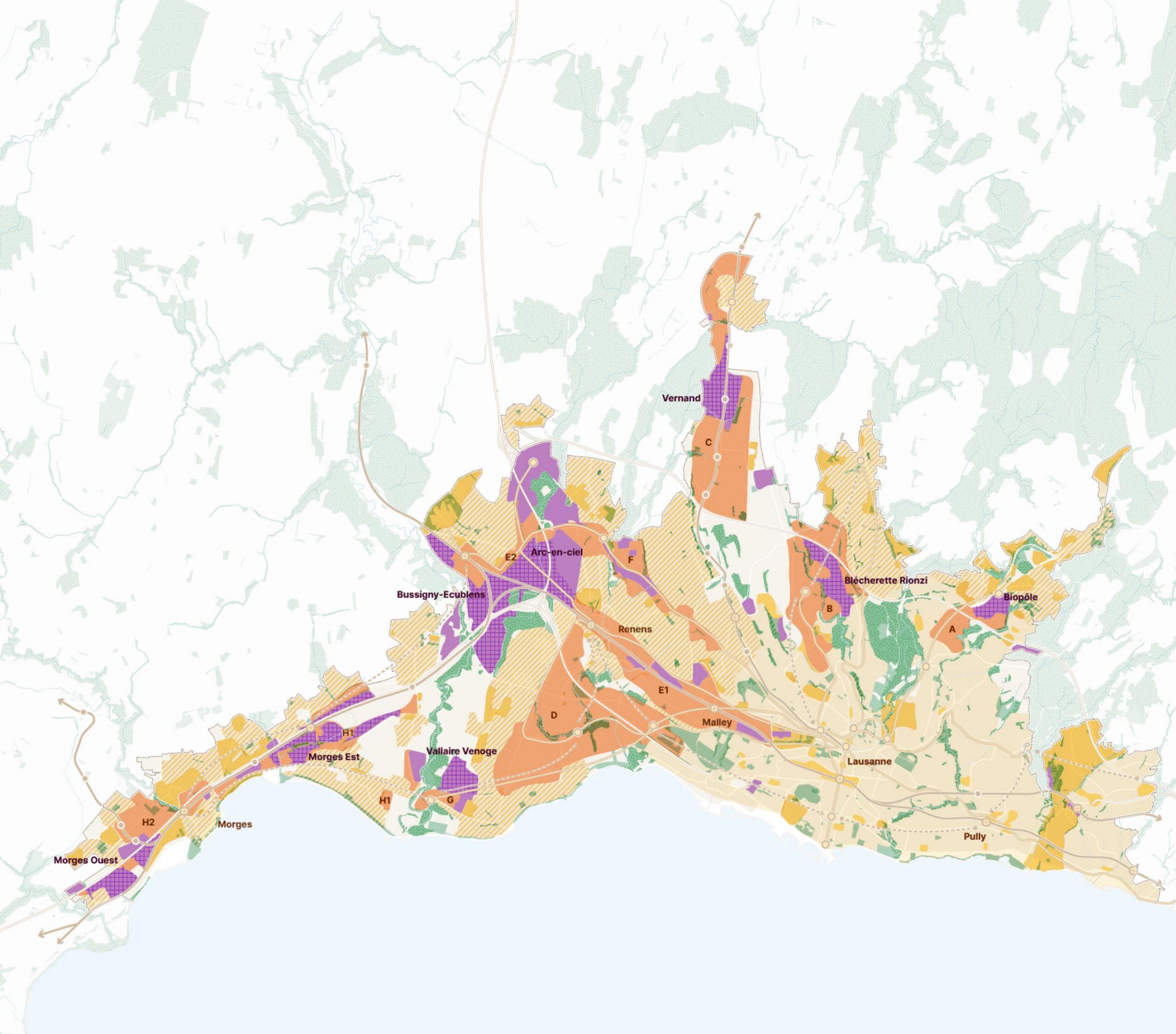
Polarité d'activités : utilisation à optimiser

Diversité du tissu bâti existant à garantir

-  Secteur de développement
-  Secteur d'évolution mesurée
-  Stratégie en cours de définition
-  Réserve en zone à bâtir à mobiliser (principe d'action non cartographié)

FOND DE CARTE

-  Site stratégique de développement d'activités (SSDA)
-  Armature ferroviaire (Carte M4)
-  Liaison urbaine structurante (Carte M4)
-  Axe fort de transport public urbain (AFTPU) (Carte M4)
-  Interface ferroviaire (Carte M4)
-  Interface urbaine (Carte M4)
-  Cœur d'agglomération
-  Cours d'eau / enterré
-  Lac
-  Aire forestière 18 LAT
-  Zone de verdure 15 LAT



Cette carte constitue une base de référence et de coordination au moyen de laquelle des planifications détaillées seront réalisées. La pesée des intérêts se fera dans le cadre des procédures usuelles.

7

Stratégie Mobilité



M1 – Stratégie de mobilité multimodale



M2 – Réseau cyclable d'agglomération (VACo)



M3 – Réseau cyclable du cœur d'agglomération



M4 – Principe d'accessibilité en transports publics



M5 – Principe d'accessibilité en transports individuels motorisés



M6 – Hiérarchie du réseau routier

STRATÉGIE DE MOBILITÉ MULTIMODALE

Décembre 2024

→ PALM 2025, Volume A | Chapitre 7.5

DES RÉSEAUX DE MOBILITÉ ACTIVE ET UN MAILLAGE D'ESPACES PUBLICS ATTRACTIFS ET RENFORCÉS

-  Espace public de qualité à aménager (principe d'action non cartographié)
-  Réseau piétonnier à renforcer (principe d'action non cartographié)
- Un réseau cyclable sûr et attractif à aménager**
-  Réseau structurant et complémentaire
-  Réseau structurant, complémentaire et de desserte fine dans le cœur d'agglomération (Carte M3)

UN RÉSEAU DE TP PERFORMANT, ATTRACTIF ET CONCURRENTIEL À PLUSIEURS ÉCHELLES

-  Armature ferroviaire à consolider
-  Armature d'« Axes forts de transports publics urbains » (AFTPU) à compléter
- Des liaisons de bus urbaines et régionales à renforcer**
-  Liaison urbaine structurante (Carte M4)
-  Liaison régionale de rabattement
-  Liaison régionale tangentielle pour le cœur d'agglomération
- Liaison lacustre transfrontalière à consolider**
-  Liaison lacustre transfrontalière existante
-  Nouvelle liaison lacustre transfrontalière (opportunité à étudier à long terme)
- Un réseau d'interfaces multimodales de qualité à développer**
-  Interface régionale
-  Interface régionale secondaire
-  Interface ferroviaire principale
-  Interface ferroviaire secondaire
-  Interface urbaine principale
-  Interface urbaine avec fonction de rabattement

UNE ACCESSIBILITÉ DES TIM FORTEMENT CANALISÉE PAR L'AUTOROUTE

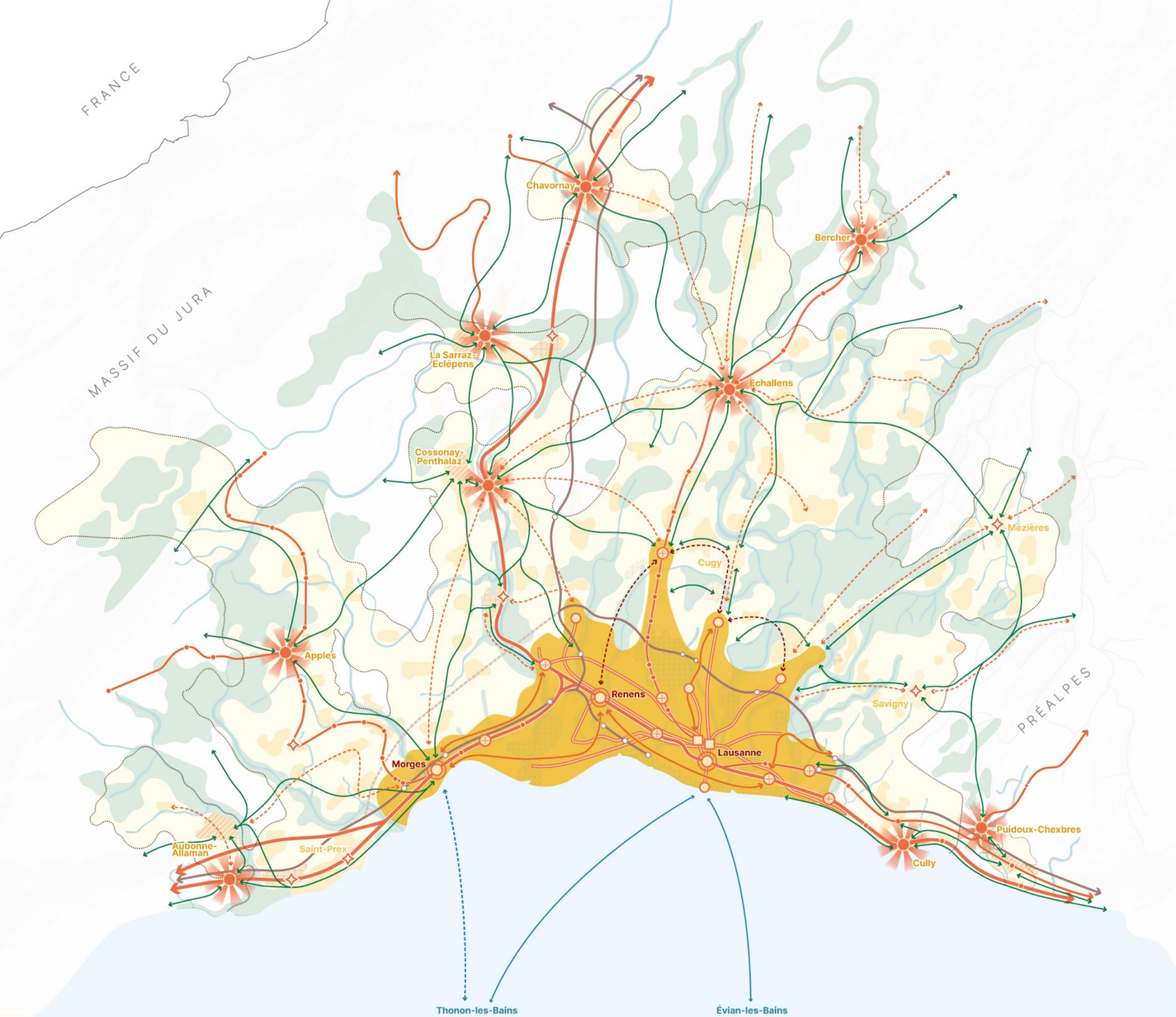
-  Autoroute : rôle à renforcer
-  Accès TIM à organiser par bassins versants de jonctions autoroutières (Carte M5)

FOND DE CARTE

-  Cœur d'agglomération
-  Périmètre VACO
-  Frontière nationale
-  Cours d'eau
-  Lac
-  Centre régional
-  Centre local
-  Village
-  Site d'activités spécialisées
-  Complément autoroutier (tracé indicatif)



Cette carte constitue une base de référence et de coordination au moyen de laquelle des planifications détaillées seront réalisées. La pesée des intérêts se fera dans le cadre des procédures usuelles. Les éléments de projet figurant en dehors du cœur d'agglomération sont issus des planifications supérieures et des stratégies cantonales.



RÉSEAU CYCLABLE D'AGGLOMÉRATION (VACo)

Décembre 2024

→ PALM 2025, Volume A | Chapitre 7.5.1

DES RÉSEAUX DE MOBILITÉ ACTIVE ET UN MAILLAGE D'ESPACES PUBLICS ATTRACTIFS ET RENFORCÉS

Un réseau cyclable dense, sûr et attractif à aménager

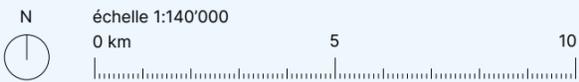
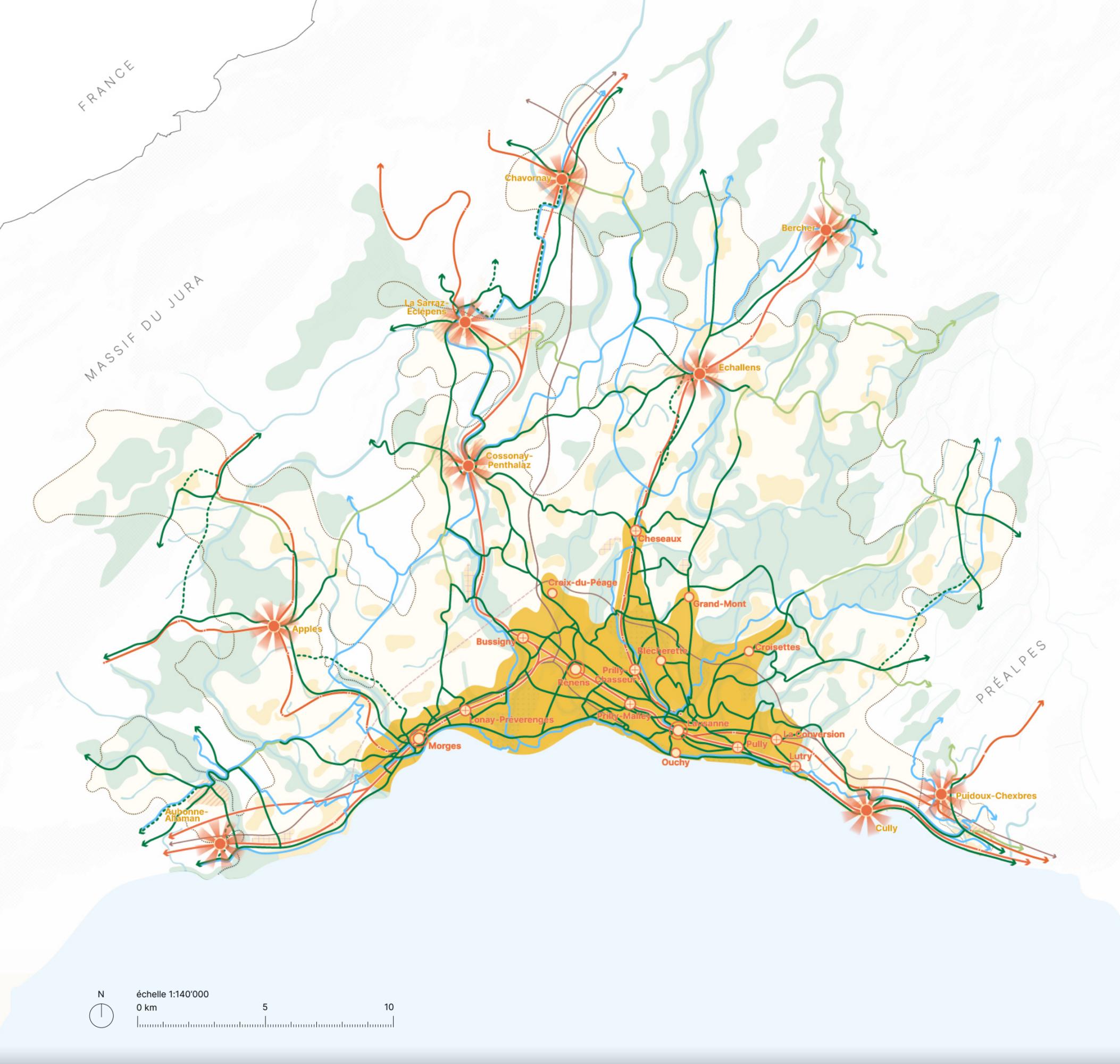
-  Réseau structurant / variante de tracé
-  Réseau complémentaire indicatif et évolutif
-  Réseau de desserte fine dans le cœur d'agglomération (élément du principe d'action non cartographié)
-  Réseau de loisirs

Un réseau d'interfaces multimodales de qualité à développer

-  Interface régionale
-  Interface ferroviaire principale
-  Interface ferroviaire secondaire
-  Interface urbaine avec fonction de rabattement

FOND DE CARTE

-  Armature ferroviaire (Carte M4)
-  Réseau autoroutier (Carte M5)
-  Cœur d'agglomération
-  Périmètre VACo
-  Frontière nationale
-  Cours d'eau
-  Lac
-  Centre régional
-  Centre local
-  Village
-  Site d'activités spécialisées
-  Complément autoroutier (tracé indicatif)



Cette carte constitue une base de référence et de coordination au moyen de laquelle des planifications détaillées seront réalisées. La pesée des intérêts se fera dans le cadre des procédures usuelles. Les éléments de projet figurant en dehors du cœur d'agglomération sont issus des planifications supérieures et des stratégies cantonales.

RÉSEAU CYCLABLE DU CŒUR D'AGGLOMÉRATION

Décembre 2024

→ PALM 2025, Volume A | Chapitre 7.5.1

DES RÉSEAUX DE MOBILITÉ ACTIVE ET UN MAILLAGE D'ESPACES PUBLICS ATTRACTIFS ET RENFORCÉS

Un réseau cyclable dense, sûr et attractif à aménager

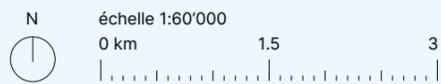
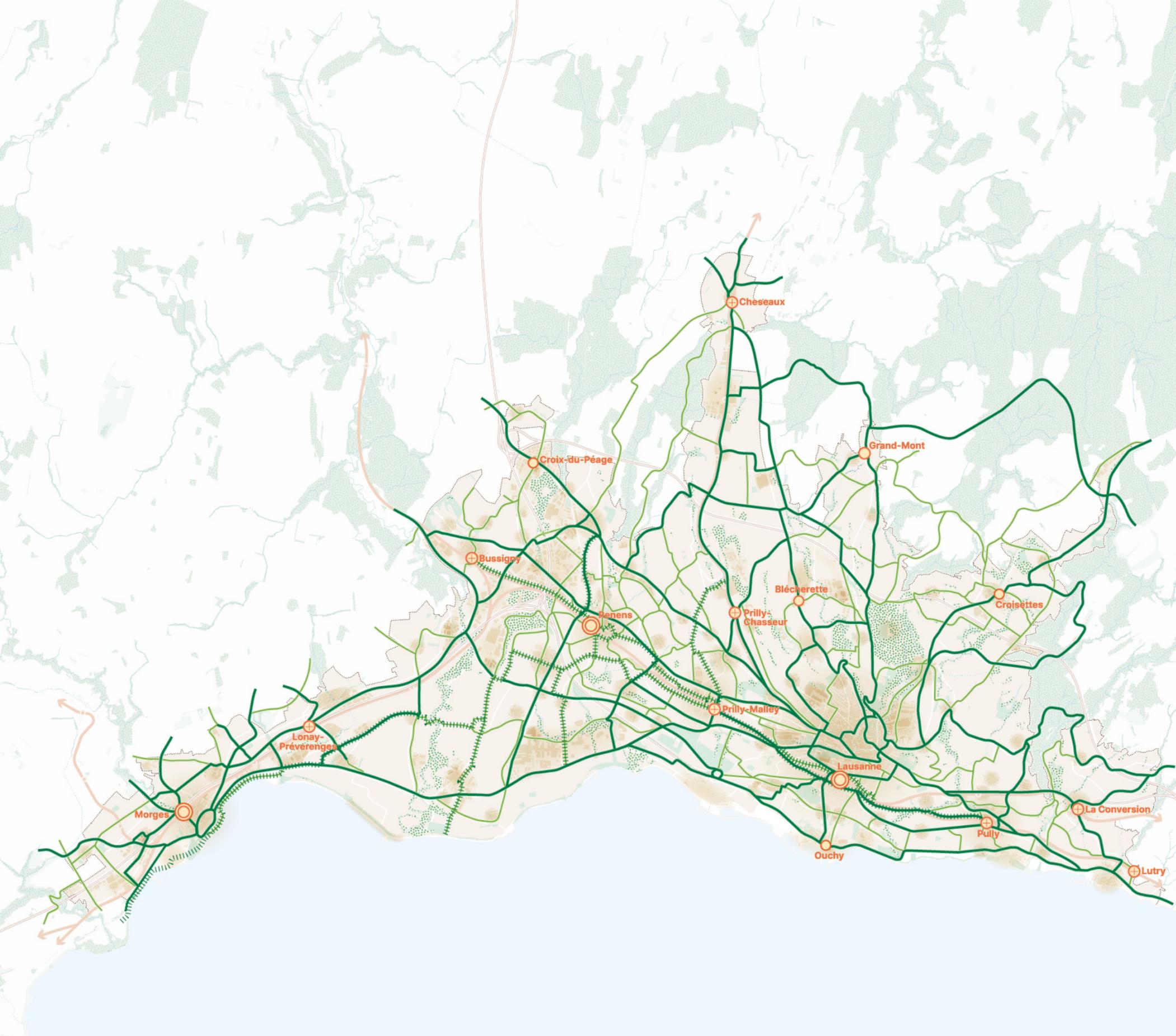
-  Réseau structurant
-  Réseau secondaire
-  Réseau de desserte fine dans le cœur d'agglomération (élément du principe d'action non cartographié)
-  Voie verte d'agglomération

Un réseau d'interfaces multimodales de qualité à développer

-  Interface ferroviaire principale
-  Interface ferroviaire secondaire
-  Interface urbaine avec fonction de rabattement

FOND DE CARTE

-  Réseau autoroutier (Carte M5)
-  Polarité et centralité (Cartes U2 et U3)
-  Armature ferroviaire (Carte M4)
-  Cœur d'agglomération
-  Cours d'eau / enterré
-  Lac
-  Aire forestière 18 LAT
-  Zone de verdure 15 LAT



Cette carte constitue une base de référence et de coordination au moyen de laquelle des planifications détaillées seront réalisées. La pesée des intérêts se fera dans le cadre des procédures usuelles.

PRINCIPE D'ACCESSIBILITÉ EN TRANSPORTS PUBLICS

Décembre 2024

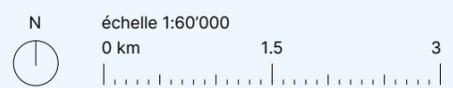
→ PALM 2025, Volume A | Chapitre 7.5.2

UN RÉSEAU DE TP PERFORMANT, ATTRACTIF ET CONCURRENTIEL À PLUSIEURS ÉCHELLES

- Armature ferroviaire à consolider**
- Une armature d'« Axes forts de transports publics urbain » (AFTPU) à compléter**
 - AFTPU métro/tram
 - AFTPU BHNS
- Des liaisons de bus urbaines et régionales à renforcer**
 - Liaison urbaine structurante
 - Liaison urbaine complémentaire (élément du principe d'action non cartographié)
 - Liaison régionale de rabattement
 - Liaison régionale tangentielle pour le cœur d'agglomération
- Liaison lacustre transfrontalière à consolider**
 - Liaison lacustre transfrontalière existante
 - Nouvelle liaison lacustre transfrontalière (opportunité à étudier à long terme)
- Un réseau d'interfaces multimodales de qualité à développer**
 - Interface ferroviaire principale
 - Interface ferroviaire secondaire
 - Interface urbaine principale
 - Interface urbaine secondaire
 - Interface urbaine avec fonction de rabattement

FOND DE CARTE

- Polarité et centralité (Cartes U2 et U3)
- Cœur d'agglomération
- Cours d'eau / enterré
- Lac
- Aire forestière 18 LAT
- Zone de verdure 15 LAT



Cette carte constitue une base de référence et de coordination au moyen de laquelle des planifications détaillées seront réalisées. La pesée des intérêts se fera dans le cadre des procédures usuelles.

PRINCIPE D'ACCESSIBILITÉ EN TRANSPORTS INDIVIDUELS MOTORISÉS

Décembre 2024

→ PALM 2025, Volume A | Chapitre 7.5.3

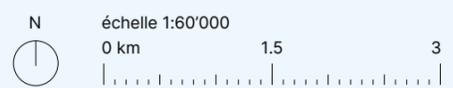
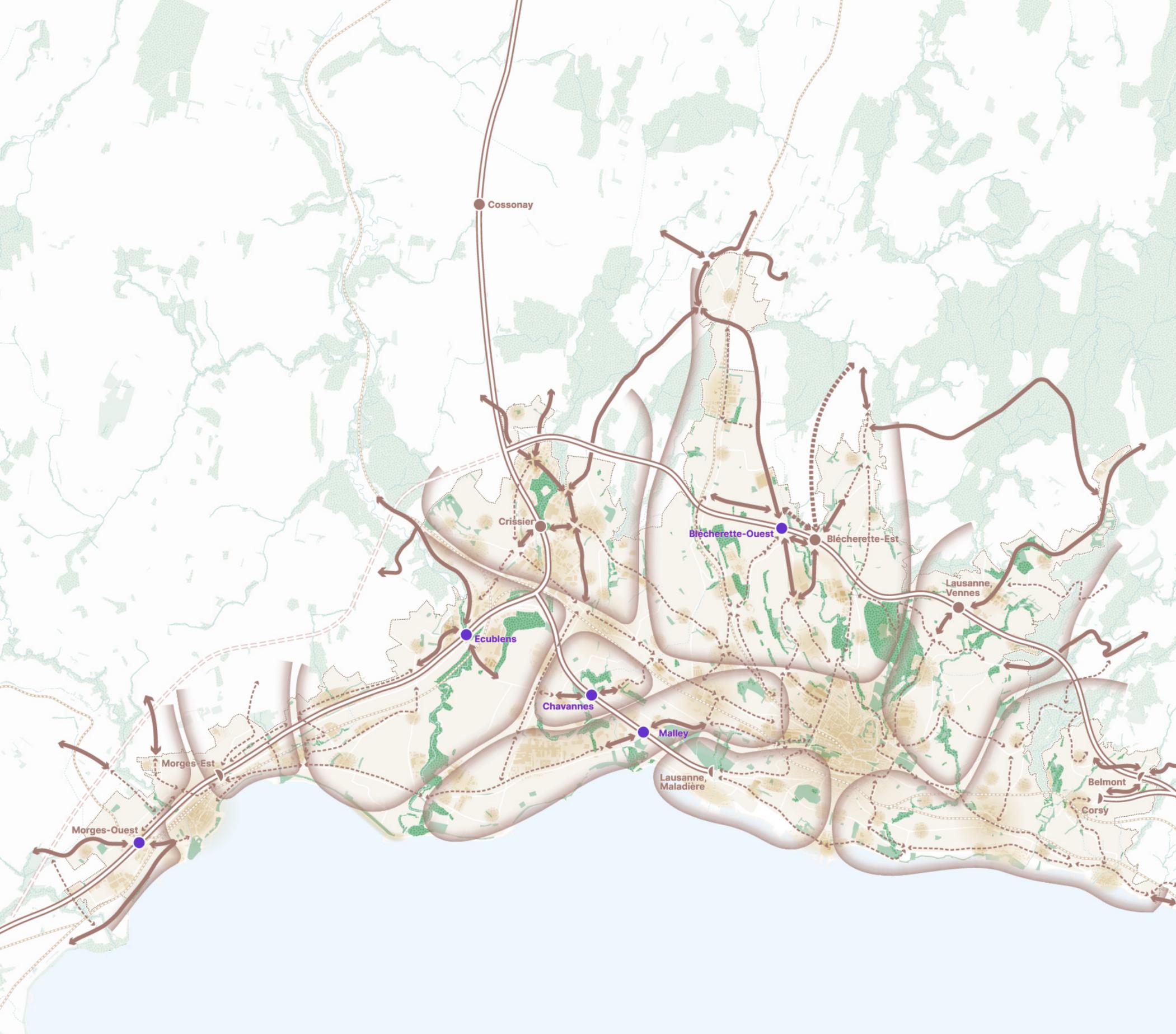
UNE ACCESSIBILITÉ DES TIM FORTEMENT CANALISÉE PAR L'AUTOROUTE

Rôle de l'autoroute à renforcer

- Jonction autoroutière existante
- Jonction autoroutière à créer ou à améliorer
- Tronçon autoroutier existant à adapter
- Accès TIM à organiser par bassins versants de jonctions autoroutières
- Liaison principale d'agglomération / nouveau tronçon (opportunité à étudier)
- Liaison principale de bassins versants

FOND DE CARTE

- Polarité et centralité (Cartes U2 et U3)
- Cœur d'agglomération
- Cours d'eau / enterré
- Lac
- Complément autoroutier (tracé indicatif)
- Aire forestière 18 LAT
- Zone de verdure 15 LAT



Cette carte constitue une base de référence et de coordination au moyen de laquelle des planifications détaillées seront réalisées. La pesée des intérêts se fera dans le cadre des procédures usuelles.

HIÉRARCHIE DU RÉSEAU ROUTIER

Décembre 2024

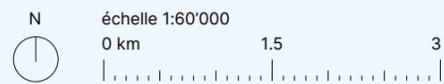
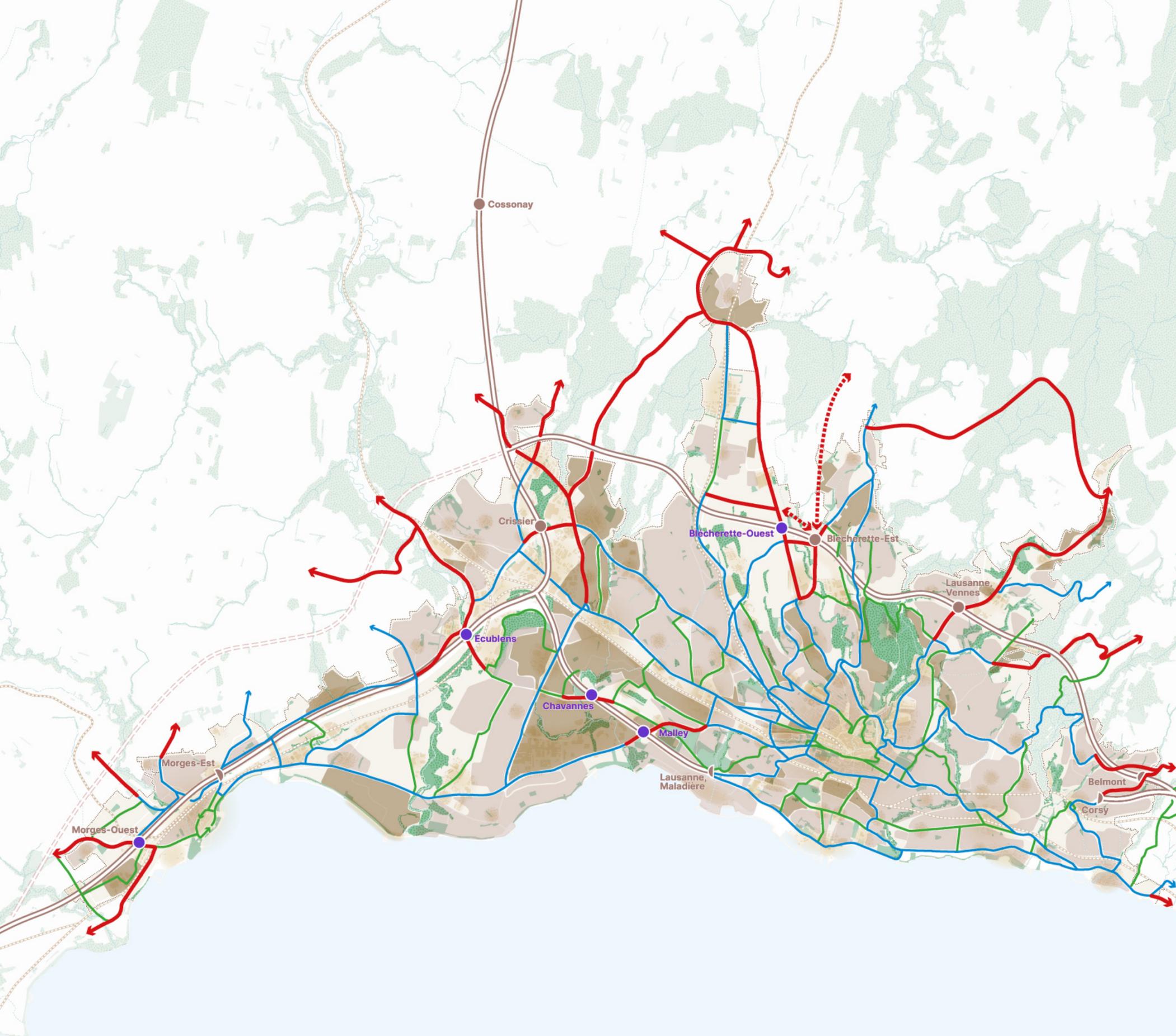
→ PALM 2025, Volume A | Chapitre 7.5.3

UNE HIÉRARCHIE POUR DÉFINIR LA FONCTION DES AXES ROUTIERS ET LEUR IMPORTANCE DANS L'ORGANISATION DU TRAFIC

-  Réseau autoroutier
-  Jonction autoroutière existante
-  Nouvelle jonction ou complément de jonction autoroutière
-  Réseau principal d'agglomération / nouveau tronçon (opportunité à étudier)
-  Réseau principal urbain
-  Réseau de distribution
-  Réseau de desserte (non cartographié)
-  Zone modérée existante
-  Zone modérée projetée / envisagée

FOND DE CARTE

-  Polarité et centralité (Cartes U2 et U3)
-  Cœur d'agglomération
-  Cours d'eau / enterré
-  Lac
-  Complément autoroutier (tracé indicatif)
-  Aire forestière 18 LAT
-  Zone de verdure 15 LAT



Cette carte constitue une base de référence et de coordination au moyen de laquelle des planifications détaillées seront réalisées. La pesée des intérêts se fera dans le cadre des procédures usuelles.

Projet d'agglomération Lausanne-Morges
P/A Direction générale du territoire et du logement (DGTL)
Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne

www.lausanne-morges.ch

